

David Matas et David Kilgour

PRELEVEMENTS MEURTRIERS

**Deuxième version du rapport
sur les allégations de prélèvement d'organes
des pratiquants de Falun Gong en Chine**

31 janvier 2007

Le rapport est également disponible à l'adresse suivante :
<http://organharvestinvestigation.net>

SOMMAIRE

A. INTRODUCTION	1
B. ALLÉGATION	1
C. MÉTHODES DE TRAVAIL	2
D. DIFFICULTÉS DANS LA RECHERCHE DE PREUVES	3
E. LES MÉTHODES POUR TROUVER DES PREUVES	4
F. ÉLÉMENTS DE PREUVES ET ÉLÉMENTS RÉFUTABLES	5
a) Considérations générales	5
1) Violations des droits de l'homme	5
2) Financement de la santé	7
3) Financement de l'armée	8
4) Corruption	10
b) Considérations spécifiques au sujet des prélèvements d'organes	11
5) Développements technologiques	11
6) Traitement des prisonniers condamnés à mort	12
7) Dons d'organes	13
8) Périodes d'attente	14
9) Information incriminant les sites Internet	15
10) Entrevues avec des receveurs d'organes	18
11) L'argent que l'on peut gagner	19
12) L'éthique en matière de greffes d'organes en Chine	20
13) L'éthique à l'étranger en matière de greffes	20
14) Les lois chinoises sur les greffes d'organes	21
15) Les lois étrangères en matière de greffe d'organes	22
16) Conseils aux voyageurs	22
17) Produits pharmaceutiques	23
18) Aide de l'État pour soins fournis à l'étranger	24
c) Considérations spécifiques au Falun Gong	24
19) Ce qui est perçu comme une menace	25
20) Une politique de persécution	27
21) Incitation à la haine	28
22) Persécution physique	29
23) Arrestations massives	31
24) Les décès	32
25) Non identifiés	33
26) Tests sanguins et examens d'organes	35
27) Sources des greffes dans le passé	36
28) Sources des greffes futures	40
29) Organes manquants sur des corps	42
30) Aveux	43
31) Confession	51
32) Etudes venues corroborer celle-ci	52

33) Les réponses du gouvernement chinois	53
G. RECHERCHES SUPPLÉMENTAIRES	53
H. CONCLUSIONS	54
I. RECOMMANDATIONS	55
a) Général	55
b) Prélèvements d'organes	55
c) Falun Gong	57
J. COMMENTAIRE	58
K. APPENDICES (DANS UN DOCUMENT SÉPARÉ)	61

A. Introduction

la Coalition d'investigation sur la persécution du Falun Gong en Chine (CIPFG) nous a demandé de faire une enquête sur des allégations de prélèvements d'organes sur des pratiquants de Falun Gong en Chine. La coalition est un organisme non gouvernemental enregistré à Washington, D.C. et ayant une succursale à Ottawa au Canada. La demande nous est parvenue par un courrier daté du 24 mai 2006. Elle est annexée à ce rapport.

La demande était de faire une enquête sur des allégations selon lesquelles des institutions d'État et des employés du Gouvernement de la République Populaire de Chine prélèvent les organes de pratiquants de Falun Gong encore en vie, tuant les pratiquants pendant le processus. A la lumière de la gravité des allégations et de par notre engagement pour le respect des droits de l'homme, nous avons accepté la demande.

David Matas, avocat international pour la défense des droits de l'homme, spécialisé en droit des réfugiés et de l'immigration, a son cabinet privé à Winnipeg. Il s'implique activement dans la promotion du respect des droits de l'homme comme auteur et conférencier et fait partie de plusieurs organisations non gouvernementales pour la défense des droits de l'homme.

David Kilgour est un ancien député et un ancien secrétaire d'État du Gouvernement du Canada pour la région Asie Pacifique. Avant de devenir parlementaire, il était procureur de la Couronne. Les biographies des deux auteurs sont annexées à ce rapport.

B. Allégation

Il est allégué que, dans l'ensemble de la Chine, les pratiquants de Falun Gong sont victimes de prélèvements d'organes alors qu'ils sont encore vivants. L'allégation est que ces prélèvements d'organes sont infligés à un grand nombre de pratiquants de Falun Gong contre leur volonté dans de nombreux endroits, conformément à une politique de systématisation.

Le prélèvement d'organes est une étape dans la transplantation d'organes. Le but du

prélèvement d'organes est de fournir des organes pour des greffes. Les greffes ne se font pas nécessairement dans le même endroit que le lieu du prélèvement d'organes. Les deux endroits sont souvent différents, les organes prélevés dans un endroit sont transportés ailleurs pour la greffe. Ceux qui sont responsables de la transplantation d'organes peuvent ne pas connaître la source des organes.

L'allégation est que les organes sont prélevés alors que les personnes sont encore vivantes. Les pratiquants sont tués au cours des prélèvements d'organes ou immédiatement après. Ces opérations sont une forme de meurtre.

Finalement, on nous dit que les pratiquants tués de cette façon sont par la suite incinérés. Il n'y a plus aucun cadavre à examiner pouvant être identifié comme la source d'une greffe d'organe.

C. Méthodes de travail

Nous avons mené notre enquête indépendamment de la Coalition d'investigation sur la persécution du Falun Gong en Chine, l'Association du Falun Dafa et toute autre organisation et tout Gouvernement. Nous avons tenté de nous rendre en Chine mais sans résultat, cependant, nous serions prêts à nous y rendre même ultérieurement pour poursuivre notre enquête.

Quand nous avons commencé notre travail, nous ne savions absolument pas si ces allégations étaient vraies ou fausses. Les allégations, si elles sont vraies, représentent une forme de perversité répugnante qui, en dépit de toutes les dépravations que l'humanité a connues, est quelque chose de nouveau sur cette planète. L'horreur de tout cela nous a fait chanceler d'incrédulité. Mais cette incrédulité ne signifie pas que ces allégations sont fausses.

Nous étions bien au courant de la déclaration, en 1943, de Félix Frankfurter, juge à la Cour Suprême des Etats-Unis, à un diplomate polonais après que Jan Karski lui eût parlé de l'Holocauste. Frankfurter a déclaré :

« Je n'ai pas dit que ce jeune homme mentait. J'ai dit que je ne pouvais pas croire ce qu'il me disait. Il y a une différence. »

Après l'Holocauste, il est impossible d'écarter quelque forme de dépravation que ce soit. Qu'une perversité alléguée ait été effectivement perpétrée ne peut être établi qu'en considérant les faits.

Après que la première version de notre rapport a été publiée le 7 juillet 2006 à Ottawa, nous nous sommes largement déplacés pour faire connaître le rapport et promouvoir ses recommandations. Au cours de nos voyages, et grâce à la publicité faite autour de la première version, nous avons pu obtenir des informations complémentaires substantielles. Cette seconde version incorpore ces nouvelles informations.

Rien de ce que nous avons appris par la suite n'a ébranlé les convictions de nos premières conclusions. Mais ce que nous avons découvert par la suite les ont renforcées. Nous estimons que cette version présente pour nos conclusions un cas encore plus irréfutable que la première version.

D. Difficultés dans la recherche de preuves

Ces allégations, en raison de leur nature même, sont difficiles à prouver ou à réfuter. La meilleure évidence pour prouver n'importe quelle allégation est la preuve fournie par un témoin oculaire. Pourtant pour ce crime présumé, il est peu probable d'obtenir une preuve de la part d'un témoin oculaire.

Les gens présents sur les scènes de prélèvement d'organes des pratiquants de Falun Gong, si cela se fait effectivement, sont soit les victimes soit les auteurs de ces crimes. Il n'y a aucun spectateur. Puisque les victimes, selon l'allégation, sont assassinées et incinérées, il n'y a aucun corps à trouver, aucune autopsie à faire. Il n'y a aucune victime survivante qui puisse dire ce qui lui est arrivé. Il est peu probable que les malfaiteurs puissent admettre l'existence de ce qui serait, s'ils ont eu lieu, des crimes contre l'humanité. Néanmoins, bien que nous n'ayons pas obtenu de confessions complètes, nous avons recueilli un nombre étonnant d'aveux par l'entremise d'appels téléphoniques passés par des enquêteurs.

La scène du crime, si le crime a eu lieu, ne laisse aucune trace. Une fois qu'un prélèvement d'organes est terminé, la salle d'opération dans laquelle ceci a eu lieu ressemble à n'importe quelle autre salle d'opération vide.

La répression sur les enquêtes sur les droits humains en Chine rend l'évaluation des allégations difficile. La Chine, malheureusement, réprime les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme. Il n'y a aucune liberté d'expression. Ceux qui rapportent les violations des droits de l'homme en Chine sont souvent emprisonnés et parfois accusés d'avoir dévoilé des secrets d'État. Dans ce contexte, le silence des organisations non gouvernementales des droits de l'homme sur le prélèvement des organes des pratiquants du Falun Gong non consentants ne nous indique rien.

Le Comité international de la Croix-Rouge n'a pas la permission de rendre visite aux prisonniers en Chine, ni aucun autre organisme concerné par les droits humains des prisonniers. Cela élimine également cette piste possible de preuves.

La Chine n'a aucun accès à l'information de la législation. Il est impossible d'obtenir du Gouvernement de la Chine toute information de base sur les greffes d'organes, le nombre de greffes, la source des organes, le prix payé pour des greffes ni à quoi cet argent est destiné.

Nous avons essayé de nous rendre en Chine pour ce rapport. Nos efforts ont été vains. Par écrit, nous avons souhaité rencontrer l'ambassade pour discuter des mesures d'entrée. Notre lettre est jointe en annexe à ce rapport. Notre demande a été acceptée. Mais la personne qui a rencontré David Kilgour n'avait pour seul intérêt que de nier les allégations au lieu de se préoccuper de préparer notre visite.

E. Les méthodes pour trouver des preuves

Nous avons dû envisager un certain nombre de facteurs pour déterminer si, pris dans leur ensemble, ils présentaient une image qui rende les allégations vraies ou fausses. Aucun de ces éléments à lui seul n'établit ou ne réfute les allégations. Ensemble, ils brossent un tableau de la situation.

Bien des preuves considérées, en elles-mêmes, ne constituent pas la preuve absolue de l'allégation. Mais la non-existence de ces preuves aurait pu constituer la réfutation. La combinaison de ces facteurs, en particulier quand elles sont si nombreuses, a pour effet de rendre les allégations crédibles, même si aucune de ces preuves prises séparément ne peut

le faire. Là où chaque élément possible de réfutation que nous pouvions identifier ne réfutait pas les allégations, la probabilité que ces allégations soient vraies devient substantielle.

Les preuves peuvent être inductives ou déductives. La recherche criminelle fonctionne d'ordinaire d'une manière déductive, faisant le lien entre différentes preuves dans une logique complète. Pour notre enquête, les limitations auxquelles nous avons dû faire face ont établi de graves contraintes dans cette méthode déductive. Certains éléments qui nous ont permis de déduire ce qui se produisait ont, néanmoins, été disponibles, en particulier, les appels téléphoniques.

Nous avons également utilisé le raisonnement inductif, travaillant en amont et en aval. Si les allégations n'étaient pas vraies, comment pouvions-nous savoir qu'elles ne l'étaient pas ? Si les allégations étaient vraies, quels faits correspondaient à ces allégations ? Qu'est-ce qui pouvait expliquer la réalité des allégations, si les allégations étaient réelles ? Les réponses à ce genre de questions nous ont aidés à tirer nos conclusions.

Nous avons également pris la prévention en considération. Quelles sont les garanties qui empêcheraient qu'une telle activité se produise ? Si des mesures sont en place, nous pouvons en tirer la conclusion qu'il aurait été probable qu'une telle activité puisse avoir lieu. Si elles ne sont pas en place, alors, la possibilité que cette activité puisse avoir lieu devient plus grande.

F. Éléments de preuves et éléments réfutables

a) Considérations générales

1) Violations des droits de l'homme

La Chine viole les droits de l'homme de différentes façons. Ces violations sont chroniques et sérieuses. En plus du Falun Gong, les autres cibles principales de violations des droits de l'homme sont les Tibétains, les chrétiens, les Ouïgours, les démocrates et les défenseurs des droits de l'homme. Les mécanismes de l'État de Droit mis en place pour empêcher les violations des droits de l'homme, comme un système judiciaire indépendant, la possibilité d'être conseillé pendant la détention, l'habeas corpus, le droit à un jugement public,

n'existent pas en Chine. La Chine, d'après sa constitution, est dirigée par le Parti communiste. Elle n'est pas dirigée par la loi.

On reste bouche bée face à la longue histoire de cruauté massive de la Chine communiste à l'égard de ses citoyens. Le régime communiste a tué davantage d'innocents que l'Allemagne nazie et la Russie de Staline rassemblées¹. Un très grand nombre de petites filles sont assassinées, abandonnées et négligées. La torture est répandue. Les condamnations à mort sont à la fois considérables et arbitraires. La Chine exécute davantage de gens que tous les pays réunis. La croyance religieuse y est réprimée.²

Ce schéma de violations des droits de l'homme, comme de très nombreux autres facteurs, n'est pas à lui seul, la preuve de ces allégations. Mais il élimine un élément réfutable. On ne peut absolument pas dire de ces allégations que cela n'est pas conforme à un schéma général de respect des droits de l'homme en Chine. Alors que les allégations sont, en elles-mêmes, tout à fait surprenantes, elles sont moins surprenantes dans un pays qui a des rapports sur les droits de l'homme comme ceux de la Chine que dans bien d'autres pays.

Alors qu'il y a tant de violations des droits de l'homme en Chine, il est injuste de ne montrer qu'une seule victime. Nous souhaiterions cependant attirer l'attention sur la persécution de l'avocat des droits de l'homme Gao Zhisheng en tant qu'exemple ou cas d'étude. C'est Gao qui nous a écrit l'été dernier, nous invitant à venir en Chine pour enquêter sur le vol des organes vitaux des prisonniers de conscience du Falun Gong. Par la suite, aucun visa ne nous a été délivré par l'ambassade de Chine à Ottawa ; il a été détenu peu de temps après.

Gao a écrit trois lettres ouvertes au président Hu et à d'autres leaders, protestant contre une série de mauvais traitements contre les Falun Gong, dont des cas précis de tortures et de meurtres. Gao a aussi écrit pour condamner le prélèvement et la vente des organes des pratiquants de Falun Gong. Il a exprimé son désir de se joindre à la Coalition d'investigation sur le prélèvement des organes de personnes encore en vie.³

¹ *Le livre noir du Communisme*, Harvard University Press (1999), Jung Chand and Jon Halliday *Mao: The Unknown Story*, Knopf, 2005.

² Voir les rapports annuels d'Amnesty International et Human Rights Watch sur la Chine.

³ « *Le PCC devrait être condamné pour avoir traité Gao Zhisheng comme un criminel parce qu'il a écrit à The Epoch Times* », *The Epoch Times*, 24 décembre 2006

Il a été reconnu coupable d'incitation à la subversion et le 2 décembre 2006, il a été condamné à 3 ans de prison. Son incarcération a cependant été reportée à cinq ans avec sursis. Ses droits politiques ont été supprimés pour un an par la Cour de Pékin. Cette répression sur une personne dont l'unique souci est le respect des droits de l'homme en général et la persécution des pratiquants de Falun Gong en particulier renforce d'elle-même son inquiétude et la nôtre.

En 2001, le Comité Olympique International a honoré Pékin des Jeux Olympiques 2008. En avril 2001, Liu Jingmin, le Vice-président des demandes pour les Jeux Olympiques, a dit :
« En autorisant Pékin à accueillir les Jeux Olympiques, vous aiderez au développement des droits de l'homme. »

Et pourtant, le résultat est à l'opposé. Dans une déclaration publiée le 21 septembre 2006, Amnesty International déclare :

« Dans son estimation des résultats du gouvernement chinois dans quatre domaines de référence en ce qui concerne les droits de l'homme avant les Jeux Olympiques, Amnesty International a trouvé que les résultats dans leur ensemble étaient encore mauvais. Quelques progrès ont été faits pour réformer le système de la peine de mort, mais pour ce qui est des autres domaines critiques, les rapports officiels en ce qui concerne les droits de l'homme du gouvernement se sont détériorés. »

La communauté internationale, en laissant les Jeux Olympiques à Pékin malgré la détérioration des droits de l'homme en Chine dans des secteurs critiques, envoie à la Chine un message d'impunité. La Chine doit probablement avoir l'impression que cela a peu d'importance si elle viole les droits de l'homme ; la communauté internationale ne semble pas s'en préoccuper.

2) Financement de la santé

Quand la Chine est passée du socialisme à une économie de marché, le système de santé a connu des bouleversements. À partir de 1980, la Chine a commencé par s'abstenir de verser à la santé les fonds du Gouvernement, s'attendant à ce que le système de santé compense la différence en faisant payer plus cher les consommateurs des services de

santé. Depuis 1980, ce que dépense le Gouvernement en ce qui concerne les services médicaux est tombé de 36% à 17%, alors que ce que les patients doivent payer sur leurs propres deniers est monté en flèche, passant de 20% à 59%.⁴ Une étude de la Banque Mondiale rapporte que l'augmentation des coûts dans le secteur privé ont aggravé la réduction de la couverture de la santé publique.⁵

Selon Hu Weimin, docteur en cardiologie, les fonds de l'État alloués à l'hôpital dans lequel il exerce ne sont même pas suffisants pour couvrir les salaires mensuels du personnel. Il a déclaré : « *Sous le système actuel, les hôpitaux doivent courir après les bénéficiaires pour survivre.* » Les droits de l'homme en Chine rapportent : « *Les hôpitaux dans les zones rurales ont dû inventer des façons de faire de l'argent pour générer des recettes suffisantes.* »⁶

La vente des organes est devenue, pour les hôpitaux, une façon de collecter des fonds, de garder leurs portes ouvertes et de fournir à la communauté d'autres services de santé. On peut donc voir comment ce terrible besoin de fonds pourrait éventuellement mener tout d'abord à une rationalisation selon laquelle le prélèvement des organes de prisonniers qui seraient exécutés de toute façon était acceptable et deuxièmement à un désir de ne pas s'interroger pour savoir si les donneurs désignés par les autorités étaient réellement des condamnés à mort.

3) Financement de l'armée

L'armée, tout comme le système de santé, est passée d'un financement public à une entreprise privée. L'armée en Chine est un conglomérat. Ce conglomérat n'est pas la corruption, un manquement à la politique de l'État. Elle est sanctionnée par l'État, un moyen approuvé pour lever des fonds pour des activités militaires. En 1985, le président de l'époque, Deng Xiaoping, a publié une directive autorisant les unités de l'Armée de Libération du Peuple à gagner de l'argent pour compenser l'insuffisance des budgets en baisse.

⁴ *Le prix élevé de la santé en Chine*, Louisa Lim, BBC News, Pékin, 2 mars 2006

⁵ *La santé publique en Chine : organisation, financements et distribution des services*, 27 juillet 2005, Jeffrey P. Koplan

⁶ *Mise en place des engagements sur les droits économiques, sociaux et culturels en République Populaire de Chine*, 14 avril 2005, paragraphe 69, page 24

De nombreux centres de greffes d'organes et d'hôpitaux généraux en Chine sont des institutions militaires financées par des receveurs d'organes. Les hôpitaux militaires fonctionnent indépendamment du ministère de la Santé. Les fonds qu'ils gagnent grâce aux greffes d'organes financent bien plus que les coûts de ces installations. L'argent est utilisé pour financer le budget global de l'Armée.

Par exemple, il existe le Centre de Greffes de l'Hôpital Général de la Police Armée de Pékin. Cet hôpital annonce hardiment :

« Notre Centre de Greffes est notre département principal pour faire de l'argent. Ses revenus bruts en 2003 étaient de 16 070 000 yuans. De janvier à juin 2004, les revenus étaient de 13 570 000 yuans. Cette année (2004) il est possible que les chiffres dépassent les 30 000 000 yuans. »⁷

La participation de l'armée dans les prélèvements d'organes s'étend jusqu'aux hôpitaux civils. Des receveurs disent souvent que, lorsqu'ils ont reçu une greffe dans un hôpital civil, les personnes qui réalisaient l'opération étaient du personnel de l'armée.

Voici un exemple. Alors que nous étions en train de promouvoir notre rapport en Asie, nous avons rencontré un homme qui s'était rendu par avion à Shanghai pour recevoir un rein contre la somme de 20 000 dollars américains négociés avant son départ. Il a été admis à l'Hôpital du Peuple n°1 – une infrastructure civile – et au cours des deux semaines qui ont suivi, on a apporté quatre reins qu'ils ont testés pour le sang et d'autres facteurs. Aucun ne s'est avéré compatible à cause de ses anticorps ; tous ont été remportés.

Il est donc ensuite retourné dans son pays d'origine, pour retourner à l'hôpital environ deux mois plus tard. Quatre reins ont à nouveau été testés, et quand le huitième s'est avéré compatible, ils ont alors pratiqué l'opération avec succès. Il a passé huit jours de convalescence à l'hôpital n°85 de l'Armée de Libération du Peuple. Son chirurgien, le docteur Tan Jianming de la région militaire de Nanjing, portait parfois son uniforme de l'armée dans l'hôpital civil.

⁷ <<http://www.309yizhi.com/webapp/center/intro.jsp>>. Cette page était disponible début juillet 2006 mais a été retirée plus tard. La page archivée est disponible à : <http://archive.edoors.com/render.php?uri=http%3A%2F%2Fwww.309yizhi.com%2Fwebapp%2Fcenter%2Fintro.jsp&x=0&y=0>.

Tan avait avec lui des fiches de listes de « donneurs » potentiels, choisis selon les caractéristiques des différents tissus et différents types sanguins, et à partir desquels il choisissait des noms. A diverses reprises, on a vu le médecin quitter l'hôpital en uniforme et revenir 2 ou 3 heures plus tard avec des récipients contenant les reins. Le docteur Tan a dit au receveur que le huitième rein provenait d'un prisonnier exécuté.

L'armée a accès aux prisons et aux prisonniers. Leurs opérations sont encore plus secrètes que celles du gouvernement civil. Ils sont insensibles à l'autorité de la loi.

4) Corruption

La corruption est un problème majeur dans toute la Chine. Parfois, les institutions nationales fonctionnent davantage pour légitimer ceux qui en sont responsables que pour le bien commun du peuple. A certaines occasions, la Chine se lance dans des « opérations coups de poings » contre la corruption.

Mais en l'absence d'un État de droit et sans démocratie, quand le secret domine et quand les comptes-rendus publics des fonds publics sont inexistantes, ces campagnes anti-corruption semblent être des luttes de pouvoir plutôt que de véritables mouvements anti-corruption.

La vente des organes est un phénomène lié à l'argent. Mais il est différent du problème lié à la corruption. La vente d'organes venant de donneurs non consentants associe la haine à la cupidité. Toute une politique d'état de persécution est mise en place pour générer des profits financiers.

L'ancien président Deng Xiaoping a dit : « *Devenir riche est magnifique.* » Il n'a pas ajouté qu'il y a des manières de s'enrichir qui sont honteuses.

Des hôpitaux réalisant des bénéfices excessifs tirent profit de la population en captivité dans les prisons de leurs régions. L'incitation à la haine envers les prisonniers et leur déshumanisation signifient qu'ils peuvent être massacrés et tués sans scrupules par ceux qui croient en cette propagande officielle suscitant la haine.

b) Considérations spécifiques au sujet des prélèvements d'organes

5) Développements technologiques

Albert Einstein a écrit :

*« La libération du pouvoir atomique a tout changé sauf notre façon de penser...
La solution à ce problème est dans le coeur de l'humanité. Si j'avais su, je serais
devenu horloger. »*

Les développements technologiques ne changent rien à la nature humaine. Mais ils changent assurément la façon de faire du mal.

Le progrès dans le domaine des transplantations d'organes a beaucoup fait pour améliorer les capacités de l'humanité à s'occuper des organes défaillants. Mais ces progrès ne changent pas la façon de penser.

La tendance est de croire que tout progrès médical est un bienfait pour l'humanité. C'est très certainement ce à quoi aspirent les chercheurs. Mais la recherche médicale, quelque soit son avancée, finit par se trouver face à la même aptitude au bien et au mal.

L'amélioration et l'avancée des techniques dans le domaine de la transplantation d'organes ne signifient pas que le système politique chinois soit un régime avancé. Le système communiste chinois est là, pareil à lui-même. Les progrès en matière de greffes sont en proie à la cruauté, à la corruption et à la répression qui sévissent en Chine. Les avancées dans le domaine des greffes fournissent aux vieux cadres du Parti de nouveaux moyens pour alimenter leur corruption et leur idéologie.

Nous ne sommes pas en train de sous-entendre que ceux qui ont fait progresser les chirurgies des greffes auraient plutôt dû devenir des horlogers. Nous sommes en train de suggérer que nous ne devrions pas être naïfs au point de penser que, compte tenu que les progrès réalisés en matière de greffes d'organes l'ont été pour faire le bien, cela ne peut pas faire de mal.

Au contraire, les allégations faites contre le progrès en matière de greffes en Chine, que les greffes sont utilisées pour prélever les organes de pratiquants de Falun Gong non

consentants, seraient l'expression, dans un nouveau contexte, de la leçon enseignée par Albert Einstein. On a déjà vu autrefois que des technologies modernes développées pour le bienfait de l'humanité avaient été perverties pour faire du mal. Nous ne devrions pas être surpris que cela se passe aussi avec les greffes d'organes.

6) Traitement des prisonniers condamnés à mort

Alors qu'il s'exprimait lors d'une conférence pour des chirurgiens dans la cité méridionale de Guangzhou au cours du mois de novembre 2006, Huang Jiefu, le ministre adjoint de la Santé, a reconnu que les prisonniers condamnés à mort constituaient une source d'approvisionnement pour les greffes d'organes. Il a déclaré : *« À part une petite quantité de victimes de la circulation, la plupart des organes prélevés sur des cadavres viennent de prisonniers exécutés. »* Asia News a écrit :

« 'Les affaires faites avec des dessous-de-table doivent être interdites', a déclaré M. Huang instruit du fait que trop souvent, les organes proviennent de personnes non consentantes et sont vendus très chers à des étrangers. »

La Chine utilise la peine de mort pour de nombreux délits, dont des crimes politiques ou économiques où rien ne dit que l'accusé ait commis des actes de violence. Entre n'exécuter personne et tuer les pratiquants de Falun Gong pour prélever leurs organes sans leur accord, il y a un grand pas. Entre exécuter des prisonniers condamnés à mort pour des crimes politiques et économiques et prélever leurs organes sans leur accord et tuer des pratiquants de Falun Gong pour prélever leurs organes sans leur accord, il y a un pas bien plus petit.

On aurait du mal à croire qu'un État qui ne tue personne, qui n'applique pas la peine de mort, qui ne prélève les organes de personne sans leur consentement, prélève les organes des pratiquants de Falun Gong sans leur consentement. Il est bien plus facile de croire qu'un État qui exécute des prisonniers condamnés à mort pour des crimes politiques ou économiques et qui prélève leurs organes sans leur consentement tue également des pratiquants de Falun Gong pour prélever leurs organes sans leur consentement.

Les Falun Gong représentent une population carcérale diffamée par les autorités chinoises, déshumanisée et encore plus marginalisée que les prisonniers exécutés condamnés à mort

pour des délits. Bien sûr, si l'on ne considère que les discours officiels à l'encontre de ces deux populations, il semblerait que le Falun Gong ait été une cible pour les prélèvements d'organes avant même les prisonniers condamnés à mort.

7) Dons d'organes

La Chine n'a pas de système organisé pour les dons d'organes.⁸ ⁹ En cela, elle est différente de tous les autres pays concernés par les greffes d'organes. Les dons provenant de donneurs vivants sont autorisés au sein d'une même famille.

On nous a dit qu'il y a une aversion culturelle en Chine en ce qui concerne les dons d'organes. Cependant, Hong Kong et Taiwan, qui, pour l'essentiel, partagent la même culture, ont des programmes actifs de dons d'organes.

L'absence d'un système de don d'organes en Chine nous apprend deux choses. La première est que les dons d'organes ne sont pas une source possible pour les greffes en Chine.

En raison de l'aversion culturelle en Chine à l'égard des dons d'organes, même un système actif pour les dons d'organes aurait du mal à alimenter le volume des transplantations qui ont lieu actuellement en Chine. Mais le problème devient plus complexe lorsqu'il n'y a même pas de réel effort pour encourager les dons d'organes.

Les dons sont importants dans les autres pays parce qu'ils sont la source principale des transplantations d'organes. Nous pouvons donc déduire que l'absence d'un effort sérieux pour encourager les dons en Chine montre que dans ce pays, les dons ne comptent guère. La Chine a une telle surabondance d'organes disponibles sans avoir recours à des dons qu'il devient superflu d'encourager les dons.

L'absence d'un effort réel pour encourager les dons d'organes combiné à un temps d'attente très court pour avoir une greffe en Chine et le large volume de greffes réalisées

⁸ http://www.chinadaily.com.cn/china/2006-05/05/content_582847.htm (5 mai 2006, *China Daily*)

Page en anglais archivée à :

http://archive.edoors.com/content5.php?uri=http://www.chinadaily.com.cn/china/2006-05/05/content_582847.htm

⁹ <http://www.transplantation.org.cn/html/2006-04/467.html> (7 avril 2007, *Life weekly*)

Page en anglais archivée à :

<http://archive.edoors.com/render.php?uri=http%3A%2F%2Fwww.transplantation.org.cn%2Fhtml%2F2006-04%2F467.html+%&x=26&y=11>

en Chine nous dit que la Chine possède un réservoir d'organes vivants pour pratiquer des greffes ; les autorités ont sous la main des gens qui peuvent être tués pour fournir des organes pour les greffes. Cette réalité ne retire rien des allégations de prélèvements d'organes sur des pratiquants de Falun Gong non consentants.

8) Périodes d'attente

Les sites Internet des hôpitaux en Chine annoncent des temps d'attente de courte durée pour les transplantations d'organes. Les greffes de donneurs morts depuis longtemps ne sont pas viables en raison de la détérioration des organes après la mort. Si nous considérons les promotions des hôpitaux telles qu'elles sont présentées, elles nous indiquent qu'il y a un certain nombre de personnes toujours en vie dont les organes sont disponibles presque sur demande, constituant une source d'approvisionnement.

Les temps d'attente pour la transplantation d'organes des receveurs d'organes en Chine apparaissent beaucoup plus courts que partout ailleurs. Le site Internet China International Transplantation Assistant, un centre d'aide pour la transplantation internationale en Chine, indique : « *Après une semaine seulement, il est possible de trouver un don (rein) d'un donneur approprié, le temps maximum étant d'un mois...* ». ¹⁰ Et il va plus loin : « *Si quelque chose ne va pas avec l'organe du donneur, le patient aura l'option de choisir un autre organe de donneur et pourra être à nouveau opéré en une semaine.* » ¹¹ Le site du centre oriental de greffes d'organes (Oriental Organ Transplant Centre) en début avril 2006, déclarait que « *le temps d'attente moyen (pour un foie compatible) est de 2 semaines* ». ¹² Le site Internet de l'hôpital de Changzheng à Shanghai indique : « *... le temps d'attente moyen pour une offre de foie est d'une semaine chez tous les patients* ». ¹³

En revanche, le temps d'attente moyen au Canada était de 32,5 mois en 2003 et en

¹⁰ <http://en.zoukiishoku.com/list/qa2.htm>

Page archivée à :

<http://archive.edoors.com/render.php?uri=http%3A%2F%2Fen.zoukiishoku.com%2Flist%2Fqa2.htm&x=19&y=11>

¹¹ <http://en.zoukiishoku.com/list/volunteer.htm> Page archivée à :

<http://archive.edoors.com/render.php?uri=http%3A%2F%2Fen.zoukiishoku.com%2Flist%2Fvolunteer.htm&x=8&y=9>

¹² La première page a été modifiée. La page archivée est à :

http://archive.edoors.com/content5.php?uri=http://www.ootc.net/special_images/ootc1.png

¹³ <http://www.transorgan.com/apply.asp> Page archivée à :

<http://archive.edoors.com/render.php?uri=http%3A%2F%2Fwww.transorgan.com%2Fapply.asp&x=15&y=8>

Colombie Britannique, il était encore plus long, de 52,5 mois¹⁴. Si le temps indiqué pour la survie d'un rein est entre 24 et 48 heures et pour un foie d'environ 12 heures¹⁵, la présence d'une immense banque de reins et de foies de « donneurs » vivants doit être la seule façon pour les centres de transplantations en Chine de pouvoir assurer une si courte durée de temps d'attente à ses clients. Les temps d'attente étonnamment courts annoncés pour des organes parfaitement assortis suggéreraient l'existence d'un système de croisement de fichiers pour les greffes et d'une grande banque d'éventuels « donneurs » encore en vie.

9) Information incriminant les sites Internet

Une partie de la documentation disponible avant le 9 mars 2006 sur les sites Internet de divers centres de transplantations en Chine (quand les allégations au sujet des saisies d'organes ont ressurgi dans les médias canadiens et ailleurs dans le monde) est également accusatrice. Bien évidemment, une bonne partie de cette information a été depuis supprimée. Ainsi ces commentaires feront référence uniquement aux sites qui peuvent être trouvés aux endroits archivés, avec les endroits de ces sites qui peuvent être identifiés dans les commentaires ou les notes en bas de page. Une quantité étonnante de documents accusateurs était encore disponible pour les surfeurs sur Internet en date de la dernière semaine de juin 2006. Nous signalons ici seulement quelques exemples :

1) Le site Internet China International Transplantation Network Assistance Centre
(<http://en.zoukiishoku.com/>)

(Ville de Shenyang)

Le 17 mai 2006, ce site indiquait dans la version anglaise (la version en mandarin a évidemment disparu après le 9 mars) que le centre avait été mis en place en 2003 dans le Premier hôpital affilié à l'université de médecine de Chine « ... *spécialement pour les amis étrangers. La plupart des patients viennent du monde entier* ». La première phrase qui présente le site¹⁶ déclare que l'on peut trouver immédiatement des fournisseurs de viscères

¹⁴ Registre canadien sur les remplacements d'organes, Institut Canadien sur l'information sanitaire (http://www.cihi.ca/cihiweb/en/downloads/CORR-CST2005_Gill-rev_July22_2005.ppt), juillet 2005

¹⁵ Système de compatibilité avec le donneur, réseau d'obtention et de transplantation d'organes (OPTN) <http://www.optn.org/about/transplantation/matchingProcess.asp>

¹⁶ La page d'origine a été changée. On peut trouver des versions plus anciennes dans les archives d'Internet : <http://web.archive.org/web/20050305122521/http://en.zoukiishoku.com/>

(définition du dictionnaire : « *les organes internes mous... y compris le cerveau, les poumons, le coeur, etc...* »). Sur une autre page¹⁷ du même site, on peut trouver cette déclaration : « *... le nombre de greffes de reins est d'au moins 5 000 par an dans tout le pays. Tant de greffes sont possibles grâce au soutien du Gouvernement. La Cour suprême du peuple, l'officier de la loi suprême du peuple, la police, le pouvoir judiciaire, le service de santé et l'administration civile ont conjointement émis une loi pour s'assurer que les dons d'organes soient soutenus par le Gouvernement. Ceci est unique au monde.* »

Dans la section des « questions-réponses » du site, on trouve :

« *Avant la greffe d'un rein vivant, nous assurerons la fonction rénale du donneur. Ainsi, cela est plus sûr que dans d'autres pays, où l'organe ne provient pas d'un donneur vivant*». ¹⁸

« *Q : Est-ce que les organes pour la greffe du pancréas sont transplantés d'un patient (mort) de mort cérébrale (sic) ?* »

« *R : Nos organes ne proviennent pas de victimes de mort cérébrale parce que l'état de l'organe ne pourrait pas être bon.* »¹⁹

(2) Le site Internet Orient Organ Transplant Centre Website

(<http://www.ootc.net>)

(Ville de Tianjin)

Sur une page, qui a été changée mi-avril nous a-t-on dit (mais peut encore être consultée dans les archives¹²) on peut lire l'affirmation suivante : « *De janvier 2005 à aujourd'hui, nous avons pratiqué 647 greffes de foie – 12 d'entre elles ont été faites cette semaine ; le temps d'attente moyen est de 2 semaines.* » Un diagramme, également enlevé à peu près en même temps (mais toujours accessible dans les archives²⁰), indique que entre l'époque

¹⁷ <http://en.zoukiishoku.com/list/facts.htm>

ou utilisez la version archivée à :

<http://archive.edoors.com/render.php?uri=http%3A%2F%2Fen.zoukiishoku.com%2Flist%2Ffacts.htm&x=24&y=12>

¹⁸ <http://en.zoukiishoku.com/list/qa.htm> ou utilisez la version archivée à :

<http://archive.edoors.com/render.php?uri=http%3A%2F%2Fen.zoukiishoku.com%2Flist%2Fqa.htm&x=27&y=10>

¹⁹ <http://en.zoukiishoku.com/list/qa7.htm> ou utilisez la version archivée à :

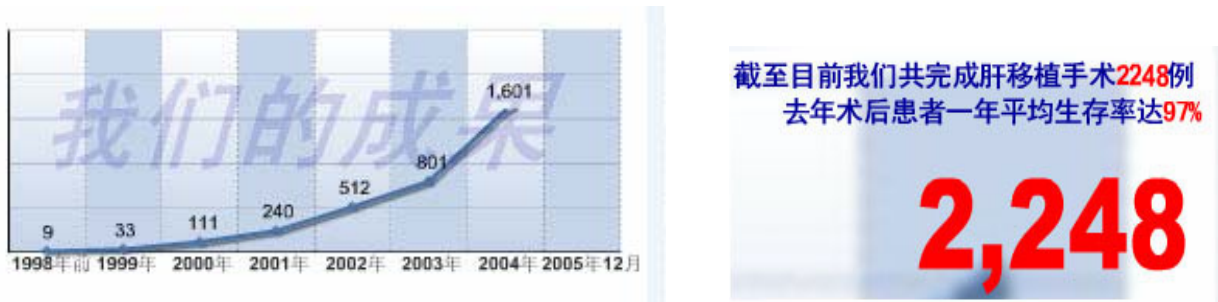
<http://archive.edoors.com/render.php?uri=http%3A%2F%2Fen.zoukiishoku.com%2Flist%2Fqa7.htm&x=35&y=10>

²⁰ La première page a été modifiée. Page archivée à :

http://archive.edoors.com/content5.php?uri=http://www.ootc.net/special_images/ootc_achievement.jpg

http://archive.edoors.com/content5.php?uri=http://www.ootc.net/special_images/ootc2.png

du début des greffes en 1998 (où il n'a pu faire que 9 greffes de foie) jusqu'à 2005, 2 248²¹ greffes ont pu être menées à bien.



En revanche, selon le registre canadien des transplantations d'organes¹⁴, 1 773 greffes d'organes ont pu être menées à bien au total en 2004, tous organes confondus.

(3) Le site Internet Jiaotang University Hospital Liver Transplant Centre Website

(<http://www.firsthospital.cn/hospital/index.asp>)

(Shanghai)

Dans un texte du 26 avril 2006²²,

(<http://www.health.sohu.com/20060426/n243015842.shtml>) le site Internet dit en partie :

« Les greffes de foie (ici) sont de 7 cas en 2001, 53 cas en 2002, 105 cas en 2003, 144 cas en 2004, 147 cas en 2005 et 17 cas en janvier 2006 ».

(4) Le site Internet : Website of Changzheng Hospital Organ Transplant Centre affilié à l'Université médicale militaire No.2

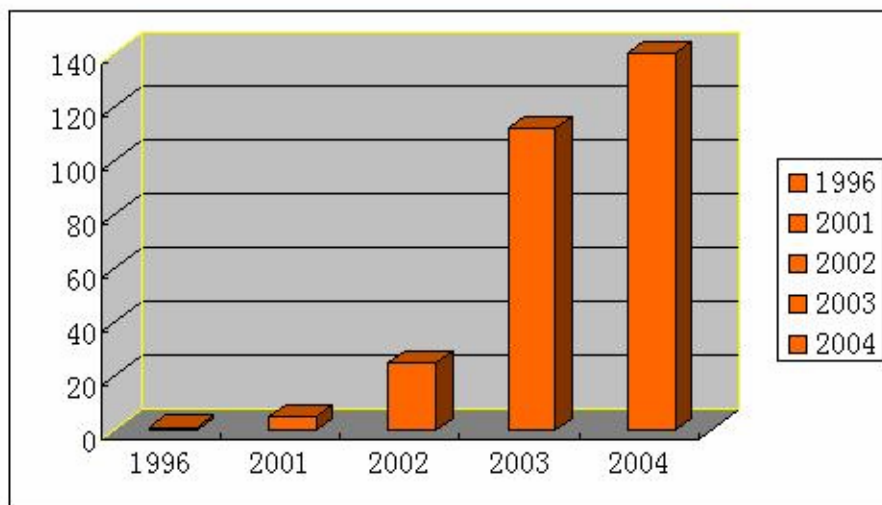
(<http://www.transorgan.com/>)

Une page a été enlevée après le 9 mars 2006 (la page d'archives Internet est disponible²³). Elle contient le graphique suivant, représentant le nombre de greffes de foie accomplies tous les ans par ce centre.

²¹ La première page a été modifiée. Page archivée à :
http://archive.edoors.com/content5.php?uri=http://www.ootc.net/special_images/ootc_case.jpg
http://archive.edoors.com/content5.php?uri=http://www.ootc.net/special_images/ootc1.png

²² <http://www.health.sohu.com/20060426/n243015842.shtml> Page archivée à :
<http://archive.edoors.com/content5.php?uri=http://health.sohu.com/52/81/harticle15198152.shtml>

²³ L'URL de la page du mois de mars 2005 qui a été enlevée est archivée à :
http://web.archive.org/web/20050317130117/http://www.transorgan.com/about_g_intro.asp



我院器官移植研究所历年肝移植例数

Dans le haut du formulaire de « Demande de greffes de foie »²⁴, on peut lire « ...Actuellement, pour une greffe de foie, les honoraires pour l'opération et les dépenses d'hospitalisation coûtent environ 200 000 yuans tout compris (66 667 dollars canadiens), et le temps d'attente moyen pour un foie est d'une semaine pour tous les patients de notre hôpital... »

10) Entrevues avec des receveurs d'organes

Dans la première version de notre rapport nous n'avions pas eu le temps de rencontrer des receveurs d'organes, c'est-à-dire des personnes qui sont allées en Chine pour se faire greffer un organe. Cette fois-ci nous avons procédé à de longues entrevues avec plusieurs personnes ayant reçu des greffes d'organes ainsi qu'avec leurs familles. On trouvera en appendice à la fin de ce rapport un résumé de leurs expériences.

Les greffes d'organes, telles que les receveurs et leurs familles les décrivent, sont faites dans des conditions presque entièrement secrètes comme s'il s'agissait de crimes qu'il fallait cacher. On fournit le moins d'information possible aux receveurs et aux familles. L'identité des donneurs n'est pas fournie. On ne montre jamais des consentements écrits

²⁴ <http://www.transorgan.com/apply.asp> Page archivée à : <http://archive.edoors.com/render.php?uri=http%3A%2F%2Fwww.transorgan.com%2Fapply.asp&x=15&y=8>

de la part des donneurs ni de leurs familles. L'identité du chirurgien et de son équipe est rarement donnée malgré des demandes dans ce sens. Dans l'ensemble, les receveurs et leurs familles ne sont informés de l'imminence de l'opération que peu de temps avant qu'elle ait lieu. Les opérations se font parfois au milieu de la nuit. Tout le processus est mené sur les bases suivantes : « *Ne posez pas de questions, ne dites rien.* »

Quand on se comporte comme quelqu'un qui a quelque chose à cacher, il est raisonnable de croire qu'on a effectivement quelque chose à cacher. Comme le prélèvement d'organes sur des prisonniers condamnés à mort est très connu et même reconnu par le gouvernement chinois, les hôpitaux qui se spécialisent dans les greffes d'organes ne font pas d'effort pour cacher cela. Ils doivent donc être en train de cacher autre chose. Mais quoi ?

11) L'argent que l'on peut gagner

En Chine, la transplantation d'organes est une affaire des plus rentables. Nous pouvons retracer l'argent des gens qui paient pour une transplantation d'organe dans certains hôpitaux spécifiques, mais nous ne pouvons pas aller plus loin... Nous ne savons pas qui touche l'argent que reçoit l'hôpital. Est-ce que les médecins et les infirmières impliqués dans le prélèvement criminel d'organes sont payés des sommes exorbitantes pour leurs crimes ? C'était une question à laquelle il nous a été impossible de répondre, puisque nous n'avions aucune façon de savoir où allait l'argent.

Le site Internet China International Transplantation Network Assistance Centre Website (<http://en.zoukiishoku.com/>) (Ville de Shenyang)

Avant que la page soit enlevée du site²⁵ en avril 2006, l'ampleur des bénéfices pour les greffes était suggérée dans les listes de prix suivantes :

rein	62 000 USD
foie	98 000-130 000 USD
rein-foie	160 000-180 000 USD
rein-pancréas	150 000 USD
poumon	150 000-170 000 USD

²⁵ Cependant, il est possible de trouver l'information sur ce site d'archives depuis mars 2006 : <http://archive.edoors.com/render.php?uri=http%3A%2F%2Fen.zoukiishoku.com%2Flist%2Fcost.htm+%&x=16&y=11>

coeur	130 000-160 000 USD
cornée	30 000 USD

La norme pour l'enquête de toute allégation d'un crime où l'argent change de mains est de suivre la trace laissée par l'argent. Mais pour la Chine, ses portes fermées signifient que suivre la trace de l'argent est impossible. Ne sachant pas où peut aller l'argent ne prouve rien en soi. Mais cela ne réfute également rien, y compris ces allégations.

12) L'éthique en matière de greffes d'organes en Chine

Les praticiens chinois de greffes d'organes ne sont assujettis à aucune restriction éthique autre que celles qui concernent leur travail habituel. Dans de nombreux pays les professionnels de greffes d'organes organisent leurs propres systèmes disciplinaires. Les professionnels des greffes qui violent les règles éthiques dans l'exercice de cette fonction peuvent être rejetés de la profession par leurs collègues sans intervention de l'État.

En ce qui concerne les professionnels des greffes d'organes en Chine, nous n'avons rien trouvé de semblable. En fait de greffe d'organes, tant que l'État n'intervient pas, on peut faire ce que l'on veut. Il n'existe pas de corps de surveillance indépendant qui exerce un contrôle sur les professionnels de la greffe, en dehors de l'État.

Le système de greffes d'organes digne du Far West qui a cours en Chine facilite les pratiques abusives. Le rôle de l'État et les poursuites judiciaires sont inévitablement moins systématiques que ne pourrait l'être la discipline à l'intérieur de la profession. Comme les peines imposées par une procédure criminelle sont plus importantes que les peines imposées par la discipline professionnelle – une peine de prison plutôt que la simple interdiction d'exercer la profession – les cas de poursuites judiciaires sont plus rares que les cas disciplinaires.

L'absence d'un système disciplinaire professionnel pour les greffes d'organes ne veut pas dire qu'il y a des abus. Mais sans aucun doute cela les rend plus probables.

13) L'éthique à l'étranger en matière de greffes

Il existe des lacunes énormes au niveau éthique en matière de greffes à l'étranger. Dans de nombreux pays qui alimentent le « tourisme de greffes », les professionnels de la greffe

ont organisé des systèmes éthiques et disciplinaires. Mais ces systèmes s'occupent rarement du tourisme médical ou de contacts avec les professionnels des greffes en Chine ou des greffes des prisonniers exécutés. Le mot d'ordre dans cette affaire semble être « ni vu, ni connu ».

Le Code professionnel du Conseil de l'Ordre des Médecins de Hong Kong en matière de tourisme de greffe a deux principes particuliers qui valent la peine d'être soulignés. L'un consiste à dire « s'il y a un doute » quant au consentement libre ou volontaire de la part du donneur, les membres du corps médical devraient ne rien entreprendre avec ce « don ». Le moins que l'on puisse dire à propos de la Chine, à la lumière du fait que « pratiquement toutes » les greffes viennent de prisonniers, est qu'il existe un doute dans pratiquement tous les cas quant au consentement libre ou volontaire du donneur.

Deuxièmement, c'est au professionnel étranger de s'assurer du statut du donneur chinois. Le professionnel étranger ne se conduit pas de façon éthique s'il ne prend aucun renseignement ou seulement des renseignements hâtifs. Le professionnel étranger, après enquête, doit être satisfait sans l'ombre d'un doute que le donneur chinois a consenti librement ou volontairement, avant d'envoyer son malade en Chine.

Pour prospérer, le marché chinois de prélèvements d'organes a besoin et de sources et de demandes. La source est chinoise, et elle vient des prisonniers. Mais la demande vient en grande partie de l'étranger, et il y a des gros sous dans l'affaire.

En annexe, nous présentons une analyse critique sur l'éthique des contacts avec la Chine en matière de greffes. Les principes de Hong Kong sont l'exception plutôt que la règle. L'éthique professionnelle globale ne fait rien ou presque pour tarir la demande étrangère d'organes en Chine.

14) Les lois chinoises sur les greffes d'organes

Jusqu'au 1^{er} juillet 2006, la vente d'organes en Chine était légale. À cette date une loi est passée pour en interdire la vente.

En Chine il existe une grande différence entre une loi qui est promulguée et sa mise en application. Par exemple, la Constitution de la Chine promet un « haut niveau » de

démocratie. Mais comme le massacre de la Place Tiananmen l'a démontré, la Chine n'est pas démocratique.

En fait, à partir de ce que nous savons, la loi concernant les greffes d'organes n'est pas imposée. Le Sénateur belge Patrik Vankrunkelsven, vers fin novembre 2006, a appelé deux hôpitaux différents à Pékin, en se faisant passer pour un demandeur de greffe de rein. Les deux hôpitaux lui ont offert sur le champ un rein au prix de 50 000 euros.

Comme il a été dit plus haut, le ministre adjoint de la Santé Huang Jiefu a décrié la vente d'organes de prisonniers condamnés à mort et exécutés en disant : « *Les dessous de table doivent être interdits.* » Mais c'était déjà interdit au 1^{er} juillet. Son discours laisse supposer qu'il reconnaissait que l'interdiction ne fonctionnait pas.

15) Les lois étrangères en matière de greffe d'organes

Le type de greffe telle qu'elle est pratiquée par le système médical chinois est illégal partout dans le monde entier. Mais ce n'est pas illégal pour un étranger de quelque pays que ce soit de se faire faire une greffe d'organe en Chine, ce qui serait illégal chez lui, puis ensuite de rentrer dans son pays. La législation couvrant la greffe d'organe est partout territoriale. Elle n'a aucun effet en dehors de son propre territoire.

De nombreuses lois ont une étendue globale. Par exemple, le touriste pédophile peut ne pas être condamné seulement dans le pays où la relation sexuelle avec un enfant a eu lieu, mais dans bien des pays il peut aussi être condamné dans son propre pays. Pareille législation n'existe pas pour des touristes qui payent pour une greffe d'organe sans s'être inquiétés de savoir si le donneur d'organe était consentant ou pas.

Il y a eu quelques initiatives en matière de législation. Par exemple, le Sénateur belge Patrik Vankrunkelsven propose un projet de loi criminelle extraterritoriale qui punirait les touristes qui auraient acheté des organes à l'étranger, là où les donneurs sont soit des prisonniers soit des personnes disparues. Mais ces propositions législatives sont encore au stade initial.

16) Conseils aux voyageurs

Bien des pays ont des agences de conseil aux touristes, qui mettent les citoyens en garde

contre les dangers qu'il y aurait à voyager dans tel ou tel pays. Ces agences font des mises en garde concernant la violence politique ou même au sujet du temps qu'il peut faire. Mais aucun gouvernement n'a émis de conseil de voyage concernant les greffes d'organes en Chine pour dire à ses citoyens que, selon les paroles de la Société de Greffe d'Organes, « pratiquement tous » les organes en Chine viennent de prisonniers.

Nous espérons que certains receveurs d'organes potentiels hésiteraient à aller en Chine pour une greffe s'ils savaient que leurs organes venaient de prisonniers non consentants. Mais aujourd'hui, il n'y a aucune communication systématique faite aux receveurs potentiels sur la source des organes en Chine, que ce soit par les gouvernements ou par la profession médicale.

Par exemple, le service de conseil aux voyageurs canadiens qui se trouve sur le site web des Affaires étrangères, donne de nombreuses informations, plus de 2 600 mots, et il a une section consacrée à la santé, mais ne fait pas mention des greffes d'organes.

17) Produits pharmaceutiques

Les greffes d'organes dépendent des médicaments anti-rejet. La Chine importe ces médicaments des grandes sociétés pharmaceutiques.

La greffe d'organe a besoin que les tissus et le sang soient compatibles pour que la greffe puisse réussir. Les avancées faites dans la mise au point des médicaments anti-rejet font qu'il n'y a plus besoin d'avoir un tissu compatible. Il est possible de greffer l'organe d'un donneur dont le tissu n'est pas compatible avec celui du receveur en donnant de forts dosages de médicament anti-rejet. En revanche, il est essentiel que le sang soit compatible. Il vaut mieux avoir des tissus compatibles pour ne pas être obligé d'administrer autant de médicaments anti-rejet, mais ce n'est pas essentiel. Le système en place en Chine s'appuie fortement sur des médicaments anti-rejet.

Les sociétés pharmaceutiques internationales se conduisent envers le système de greffe chinois de la même façon que tout le monde. Elles ne posent pas de questions. Elles ne savent pas si les médicaments sont utilisés chez des receveurs qui ont reçu des organes de prisonniers donateurs volontaires ou non.

De nombreux pays ont des lois en matière d'exportation, soit qui interdisent totalement l'exportation de certains produits, soit qui nécessitent l'autorisation de l'État pour pouvoir exporter d'autres produits. Mais à notre connaissance, aucun pays n'interdit d'exporter en Chine des médicaments anti-rejet utilisés pour les malades ayant subi une greffe d'organe.

Par exemple, la loi canadienne sur le Permis d'Exportation et d'Importation stipule que :

« Personne ne peut ni exporter ni essayer d'exporter aucun des produits figurant sur la Liste des Contrôle des Exportations, ni ne peut exporter de produit quel qu'il soit vers un pays figurant sur la Liste de Contrôle de Région sauf sous l'autorité et en accord avec un permis d'exportation émis selon cette Loi²⁶ ».

Mais les médicaments anti-rejet pour des greffes d'organes ne sont pas inclus dans la liste de Contrôle de Région en ce qui concerne la Chine.

18) Aide de l'État pour soins fournis à l'étranger

Les services de santé de certains pays paient les soins reçus à l'étranger à la hauteur de la somme que ces soins auraient coûté s'ils avaient été donnés dans le pays d'origine. À notre connaissance, il n'y a en ce cas, aucun pays qui empêche que le paiement se fasse si le patient s'est fait faire une greffe d'organe en Chine.

Les malades greffés ont besoin de soins post-opératoires dans leur pays d'origine. Ils continuent à avoir besoin qu'on leur prescrive et qu'on leur administre des médicaments anti-rejet. Les États qui fournissent les soins de santé à leur population paient ce type de service sans problème.

Ici encore, pour ce qui est des fournisseurs de soins, il leur est égal de savoir où le récipiendaire a obtenu sa greffe. Le fait qu'un organe ait pu provenir d'un prisonnier chinois non consentant et qui a été tué pour cela n'est d'aucune importance pour l'État qui fournit les soins post-opératoires.

C) Considérations spécifiques au Falun Gong

²⁶ Section 13.

19) Ce qui est perçu comme une menace

La très grande majorité des prisonniers de conscience dans les prisons chinoises sont des pratiquants de Falun Gong. On estime que deux tiers des victimes de torture dans les prisons chinoises sont des pratiquants de Falun Gong. La diffamation par le régime chinois utilisée à l'encontre du Falun Gong est sans précédent, sans comparaison avec les faibles critiques proférées par la Chine à l'encontre des victimes que l'Occident a l'habitude de défendre. Les meurtres arbitraires documentés par année et les disparitions des pratiquants de Falun Gong dépassent de très loin la totalité des victimes de tout autre groupe.

Pourquoi le gouvernement chinois dénonce-t-il avec une telle méchanceté et réprime-t-il avec une telle férocité ce seul groupe, plus que n'importe quel autre groupe de victimes ? Le refrain type que l'on entend en Chine à propos du Falun Gong est qu'il s'agit d'une secte perverse.

Le Falun Gong n'a aucune des caractéristiques d'une secte. Ce n'est pas une organisation. Il n'y a pas de liste de membres, ni de bureaux, ni d'officiels. Le Falun Gong n'a pas de fonds propres et pas de compte en banque.

David Ownby, le directeur du Centre des études de l'est de l'Asie à l'Université de Montréal et spécialiste de l'Histoire chinoise moderne, a écrit avec franchise à propos de ce qui se passait au milieu de l'année 2001, et plus tôt dans un mémoire préparé il y a cinq ans pour l'Institut canadien des affaires internationales. M. Ownby observe que :

« Les membres du Falun Gong restent dans la société. Presque tous vivent dans la cellule familiale. Ils travaillent, ils envoient leurs enfants à l'école²⁷. »

On n'est pas pénalisé si on quitte le Falun Gong, puisqu'il n'y a rien à quitter. Les pratiquants sont libres de pratiquer le Falun Gong aussi peu ou autant qu'ils le veulent. Ils peuvent commencer ou s'arrêter à n'importe quel moment. Les exercices se font seul ou en groupe.

Les pratiquants ne sont pas des adorateurs de Li Hongzhi, l'auteur des livres qui inspirent

²⁷ Le Falun Gong et la politique de la Chine au Canada, David Ownby, vol. 56, International Journal, Canadian Institute of International Affairs, printemps 2001

les pratiquants de Falun Gong. Il ne reçoit pas de subsides des pratiquants. Il s'agit d'une personne privée qui rencontre rarement les pratiquants. Ses conseils aux pratiquants sont à la disposition du public – par ses conférences et livres.

L'étiquette de secte perverse donnée au Falun Gong par le gouvernement chinois fait partie intégrante de la répression du Falun Gong, un prétexte pour la répression autant qu'une diffamation, une incitation à la haine, la dépersonnalisation, la marginalisation et la déshumanisation des pratiquants de Falun Gong. Mais le fait de l'appeler ainsi n'explique pas pourquoi la répression a commencé. Le nom de « secte perverse » est un outil de répression fabriqué de toutes pièces, mais ce n'en est pas la cause. La cause se trouve ailleurs.

Afin d'imposer la conformité, les exercices chinois et le qigong sous toutes les formes ont été supprimés en 1949 après la prise de pouvoir du Parti communiste chinois. Au cours des années 1990, l'atmosphère de l'état policier était devenue moins oppressive par rapport à toutes les formes de qigong, y compris le Falun Gong.

Dans le Falun Gong, il y a des éléments du confucianisme, du bouddhisme et du taoïsme. Au fond le Falun Gong enseigne des méthodes de méditation à travers des exercices qui doivent améliorer la santé et la forme physique et spirituelle. Le mouvement n'a aucune visée politique ; ses pratiquants cherchent à promouvoir la vérité, la tolérance et la patience dans tous les milieux, nationaux, raciaux et culturels. La violence est une abomination pour eux.

Le mouvement de Li Hongzhi a été enregistré avec l'Association de Recherche sur le Qigong du gouvernement. À l'époque où le mouvement a commencé à être officiellement discrédité, mais avant son interdiction, au début 1998, M. Li s'est installé aux États-Unis. Mais le Falun Gong a continué de prospérer. Le gouvernement de Jiang a estimé à 70 millions le nombre d'adhérents au mouvement. Cette année-là on estimait le nombre des membres du Parti communiste chinois à 60 millions.

Avant l'interdiction du Falun Gong en juillet 1999, ses pratiquants se réunissaient régulièrement à travers toute la Chine pour faire leurs exercices. À Pékin même il y avait plus de 2 000 sites de pratique.

Le Parti communiste a publié un article en avril 1999 dans le magazine *Science et Technologie pour la Jeunesse*, dans lequel il a dit que le Falun Gong était une pratique superstitieuse et qu'il y avait un risque pour la santé parce que les pratiquants pourraient refuser des traitements classiques en cas de maladie grave. Un grand nombre d'adhérents au Falun Gong sont allés manifester contre le contenu de l'article devant le bureau de l'éditeur à Tianjin. Il s'en est suivi des arrestations et des passages à tabac.

Afin de faire appel à propos de ces arrestations au Bureau gouvernemental des Pétitions à Pékin, le 25 avril 1999, entre 10 000 et 15 000 pratiquants se sont rassemblés du lever du jour jusqu'à tard dans la nuit à l'extérieur du quartier général du Parti communiste à Zhongnanhai à côté de la Cité interdite à Pékin. Le rassemblement était silencieux, sans banderoles²⁸. Jiang a pris peur devant la présence de ces pratiquants. À son avis, la suprématie du Parti communiste était en danger.

20) Une politique de persécution

Si le prélèvement d'organes des pratiquants de Falun Gong était répandu à travers la Chine, on pourrait s'attendre à certaines directives de politique gouvernementale à cet effet. Cependant, le secret des formulations de politique en Chine nous empêche de déterminer si une telle politique existe.

Néanmoins, nous savons que la persécution du Falun Gong existe, en tant que politique officielle. Il y a certains décrets politiques très lourds, attachés en annexe à ce rapport, par le gouvernement de la Chine et par le Parti communiste de la Chine, exigeant la persécution du Falun Gong, y compris la persécution physique.

Le gouvernement chinois a mis en place une bureaucratie spécifique dont la mission est de réprimer le Falun Gong. Cette bureaucratie spécifique a des représentants dans toute la Chine. Comme il a été instauré le dixième jour du sixième mois de 1999, pour simplifier on l'appelle le Bureau 610. Le bureau 610 a des représentants dans toute la Chine, dans chaque province, ville, canton, université, service gouvernemental et entreprise appartenant à l'État.

Selon Li Baigen, le sous-directeur d'alors du Bureau municipal de planification de Pékin qui

a assisté à la réunion, en 1999, les trois hommes dirigeant le Bureau 610 ont appelé plus de 3 000 fonctionnaires au Grand Hall populaire dans la capitale pour discuter de la campagne contre le Falun Gong, qui à ce moment-là n'allait pas bien. Les manifestations continuaient à se produire autour de la capitale. Li Lanqing, le chef du Bureau 610, a verbalement annoncé la nouvelle politique du gouvernement sur le mouvement : « *Diffamer leurs réputations, les ruiner financièrement et les détruire physiquement* ». Il semble que ce n'est qu'après cette réunion que les décès des adhérents aux mains de la police ont commencé à être enregistrés comme des suicides.

21) Incitation à la haine

Les [membres] du Falun Gong en Chine sont déshumanisés en parole et en action. Une annexe fournit des exemples de la propagande anti-Falun Gong. Les directives politiques vont de pair avec l'incitation de la population dans son ensemble, pour justifier la politique de persécution ainsi que pour recruter des participants, et pour devancer l'opposition. Ce genre de vocabulaire dirigé contre un groupe en particulier est devenu le précurseur ainsi que le sceau des violations humaines flagrantes contre le groupe.

Selon Amnesty International, le gouvernement chinois a adopté trois stratégies pour écraser le Falun Gong : la violence contre les pratiquants qui refusaient de renoncer à leurs croyances ; le lavage de cerveau pour forcer tous ceux que l'on savait être des pratiquants à abandonner le Falun Gong et à y renoncer, et une campagne médiatique plus efficace pour tourner l'opinion publique contre le Falun Gong.²⁹

Le gouvernement au niveau local a été autorisé à mettre en pratique les ordres concernant la répression du Falun Gong. La mise en pratique voulait dire, en partie, des démonstrations montées de toutes pièces destinées à la population chinoise afin de leur montrer que les pratiquants se suicidaient par immolation par le feu, qu'ils tuaient et mutilaient des membres de leur famille et qu'ils refusaient de se faire soigner. Avec le temps, cette campagne a eu l'effet désiré et beaucoup, sinon la plupart des Chinois ont fini par accepter le point de vue du Parti communiste sur le Falun Gong. Puis le Congrès National du Peuple a fait passer des lois qui avaient pour but de légaliser une longue liste d'actes illégaux que des pratiquants de Falun Gong auraient fait contre d'autres pratiquants

²⁸ Danny Schechter, *Falun Gong's Challenge to China*, Akashic Books, 2000, pages 44 à 46.

²⁹ <http://web.amnesty.org/library/Index/engASAI170282001>

de Falun Gong.

L'incitation à la haine est très vive en Chine. Mais cela marche dans le monde entier. Des fonctionnaires chinois, quelque soit l'endroit où ils sont en poste, s'adonnent à ce genre d'incitation comme faisant partie intégrante de leur travail officiel. Au Canada, à Edmonton, Alberta, ce type de conduite a donné lieu à une demande faite à la police pour entamer des poursuites judiciaires contre deux fonctionnaires du Consulat chinois à Calgary pour cause d'incitation délibérée à la haine contre le Falun Gong. Le rapport de police est présenté en annexe³⁰.

L'incitation à la haine n'est pas assez spécifique pour indiquer la forme que peut adopter la persécution. Mais ceci favorise toutes les violations de la pire sorte. Il est difficile d'imaginer que les allégations que nous avons entendues soient vraies en l'absence de cette sorte de propagande de haine. Une fois que cette sorte d'incitation existe, le fait que les gens s'engagent dans un tel comportement contre le Falun Gong – prélever leurs organes et les tuer dans le processus – cesse d'être invraisemblable.

22) Persécution physique

L'ancien président Jiang a donné comme mandat au bureau 610³¹ « d'éradiquer » le Falun Gong³². Dans l'appendice, de nombreux détails sont donnés sur l'essai d'éradication par la persécution.

Le rapport récent sur la torture³³ du Rapporteur spécial de l'ONU note que :

« Depuis l'an 2000, le Rapporteur spécial et ses prédécesseurs ont rapporté 314 cas de tortures alléguées au gouvernement de la Chine. Ces cas représentent bien plus de 1 160 individus. Et « en plus de ce chiffre, on doit noter qu'un cas envoyé en 2003 (E/CN.4/2003/68/Add.1 para. 301) détaillait les mauvais traitements et la torture supposés de milliers de pratiquants de Falun Gong. »

³⁰ Malgré les recommandations de la police, le procureur a décidé de ne pas donner suite.

³¹ Annexe 6 (7 juin 1999) « Discours du camarade Jiang Zemin lors de la réunion du Bureau politique du Comité Central du Parti Communiste Chinois pour accélérer le traitement et le règlement du problème 'FALUN GONG' »

³² Résolution américaine, référence « H. CON. RES. 188, CONCURRENT RESOLUTION, U.S » <http://thomas.loc.gov/cgi-bin/query/z?c107:hc188> :

³³ Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme : Rapport présenté par le Rapporteur spécial sur la question de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Manfred Nowak, suite à sa mission en Chine du 20 novembre au 2 décembre 2005 (E/CN.4/2006/6/Add.6), 10 mars 2006 (<http://www.ohchr.org/english/bodies/chr/docs/62chr/ecn4-2006-6->

En outre, le rapport stipule que 66% des victimes de la torture et de mauvais traitements étaient des pratiquants de Falun Gong, le reste des victimes comprenant des Ouïghours (11%), des prostituées (8%), des Tibétains (6%), des défenseurs des droits humains (5%), des dissidents politiques (2%) et d'autres (personnes infectées avec le VIH/SIDA et des membres de groupes religieux 2%).

Une partie d'une transmission du bureau du *Washington Post* de Pékin deux ans plus tard (5 août 2001)³⁴ illustre la sévérité des méthodes du Bureau 610 et des autres agents du régime contre les pratiquants de Falun Gong :

« À un poste de police de l'ouest de Pékin, Ouyang a été dépouillé de ses vêtements et interrogé pendant cinq heures. Il a dit : 'Si je répondais incorrectement, c'est à dire si je ne disais pas 'oui' ils me donnaient des coups avec une matraque électrique'. Puis, il a été transféré à un camp de travaux forcés dans les banlieues de l'ouest de Pékin. Là, les gardes lui ont donné l'ordre de se tenir debout face au mur. S'il bougeait, ils lui administraient des décharges électriques. S'il tombait de fatigue, ils lui administraient des décharges électriques.... »

« (Plus tard) il a été emmené devant un groupe de détenus de Falun Gong et a rejeté le groupe une fois de plus pendant que les caméras filmaient. Ouyang a quitté la prison et a été envoyé dans des classes de lavage de cerveau. Après vingt jours de discussions sur le Falun Gong pendant 16 heures par jour, il a été 'reçu'. 'La pression sur moi était et est incroyable', a-t-il déclaré. 'Pendant ces deux dernières années, j'ai vu les pires choses que l'homme puisse faire. Nous sommes vraiment les pires animaux sur terre. »

Ownby a noté que les organisations des droits humains

« ont condamné à l'unanimité la campagne brutale de la Chine contre le Falun Gong, et beaucoup de gouvernements dans le monde, y compris le Canada, ont exprimé leurs inquiétudes à ce sujet. »

Add6.doc)

³⁴ *Washington Post Foreign Service*, "Torture Is Breaking Falun Gong: China Systematically Eradicating Group" (« Ecraser le Falun Gong par la torture : le groupe que la Chine éradique de manière systématique ») John Pomfret et Philip P. Pan, 5 août 2001. (<http://www.washingtonpost.com/ac2/wp-dyn?pagename=article&node=&contentId=A33055-2001Aug4>)

Il a cité le rapport d'Amnesty International de l'an 2000 qui a noté que 77 pratiquants de Falun Gong étaient « *morts sous la garde de la police, ou peu de temps après leur libération, dans des circonstances douteuses depuis que la répression a commencé en juillet 1999* ».

23) Arrestations massives

Les arrestations massives de pratiquants sont une forme de persécution qui demande une attention particulière à cause de son lien potentiel avec les prélèvements d'organes. Toute personne sur qui on prélève un organe contre sa volonté doit d'abord être détenue.

À partir de l'été 1999, la répression du Falun Gong a entre autres consisté en l'envoi de milliers et de milliers de pratiquants dans des prisons et des camps de travaux forcés. Le rapport 2005 du Département d'État des Etats-Unis sur la Chine³⁵ par exemple, indique que la police entretenait des centaines de centres de détention, dont 340 centres de rééducation par le travail ayant une capacité de 300 000 personnes. Le rapport indique aussi que le nombre des pratiquants de Falun Gong morts en détention était estimé de quelques centaines à quelques milliers.

Des centaines de milliers de pratiquants de Falun Gong sont allés à Pékin pour protester ou pour déployer des banderoles appelant à la légalisation du groupe. Des gens arrivaient presque chaque jour. L'auteur Jennifer Zeng, autrefois de Pékin et vivant maintenant en Australie, confirme qu'elle est parvenue à obtenir des informations secrètes connexes révélant que vers la fin du mois d'avril 2001, il y avait eu environ 830 000 arrestations d'adhérents du Falun Gong.

Il n'existe pas de statistiques sur les pratiquants qui, ayant été arrêtés, n'ont pas voulu donner leur identité. À partir de nos entrevues avec des pratiquants de Falun Gong libérés de prison, nous savons qu'il y a de très nombreux pratiquants qui n'ont pas donné leur identité. Mais ce nombre, nous ne le connaissons pas.

À lui seul, le grand nombre d'adhérents du Falun Gong détenus arbitrairement, en secret et

³⁵ Département d'Etat américain, Rapport national 2005 sur les pratiques des droits de l'homme – Chine, le 8 mars 2006. (<http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2005/61605.htm>)

pour des durées indéfinies, ne constitue pas une preuve de ces allégations. Mais à l'inverse, l'absence d'un tel réservoir de détenus annihilerait de telles allégations. Un immense groupe de personnes assujetti aux caprices et au pouvoir de l'État, sans possibilité d'avoir recours à une quelconque forme de protection de leurs droits, offre une source potentielle pour le prélèvement d'organes sur des personnes non consentantes.

24) Les décès

Depuis le 22 décembre 2006, nous avons identifié 3 006 pratiquants de Falun Gong morts suite à la persécution. On peut répartir ces victimes identifiées en six groupes.

Un groupe est constitué des victimes dont la mort est liée au stress dû au harcèlement et aux menaces constantes faites par les autorités. Un deuxième est composé de ceux qui ont subi des mauvais traitements lors de leur détention et qui ont été rendus à leurs familles, mais qui sont morts par la suite des mauvais traitements subis auparavant. Un troisième groupe est constitué des victimes mortes à cause de la torture lors de leur détention et rendues à leurs familles pour la crémation. Le quatrième, ce sont les victimes mortes en détention à cause des mauvais traitements et dont le corps a été envoyé au four crématoire par le centre de détention, mais dont les familles ont pu voir le corps avant la crémation. Le cinquième est constitué de victimes mortes en détention et dont les familles n'ont pas pu voir le corps avant la crémation dans le centre de détention. Le sixième groupe est constitué des victimes mortes en détention mais dont nous n'avons pas assez de renseignements pour dire si les familles ont pu les voir ou pas avant la crémation.

La plupart des victimes probables de prélèvements d'organes chez les pratiquants de Falun Gong sont, d'après ce que nous savons, ceux dont le décès de l'être cher n'a pas été notifié aux familles. Il y a deux raisons pour lesquelles les familles n'ont pas été notifiées. L'une est que les pratiquants ont refusé de donner leur identité aux autorités. L'autre est que bien que les autorités connaissent les noms des pratiquants, ils ont refusé de notifier les familles de leur détention. De plus, on n'a pas permis à ces pratiquants de contacter leurs familles avant leur décès.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas exclure la possibilité que les victimes identifiées des cinquième et sixième groupes aient été les victimes de prélèvements d'organes. Il y a à peu près 300 personnes dans ce groupe. On est en droit de se poser des questions à propos du

cinquième groupe en particulier. Leurs noms se trouvent dans un appendice.

Le grand nombre de pratiquants de Falun Gong tués sous la torture par les autorités étayent les allégations sur lesquelles nous enquêtons. Quand la vie d'un pratiquant de Falun Gong ne vaut pas cher, il n'y a aucune raison d'exclure l'une ou l'autre cause de mort. Si le gouvernement de la Chine consent à ce que l'on tue un grand nombre de pratiquants de Falun Gong sous la torture, il n'est pas très difficile de croire qu'il serait également consentant pour que l'on fasse la même chose à travers les prélèvements d'organes.

25) Non identifiés

Les détentions du Falun Gong, bien qu'elles n'aient été sous certains aspects que la répression chinoise habituelle ayant comme malheureuse cible le Falun Gong, présentaient une caractéristique peu commune. Les pratiquants de Falun Gong qui étaient venus, de partout à travers le pays, Place Tiananmen à Pékin pour faire appel ou protester ont été arrêtés. Ceux qui ont révélé leur identité à leurs ravisseurs étaient renvoyés vers leur localité d'origine. Leurs familles étaient automatiquement associées à leurs activités de Falun Gong et subissaient des pressions pour se joindre à l'effort pour obliger les pratiquants à renoncer au Falun Gong. Leurs responsables au travail, leurs collègues, leurs chefs de gouvernement local étaient jugés responsables et pénalisés pour le fait que ces individus étaient allés faire appel ou manifester à Pékin.

Pour protéger leurs familles et éviter l'hostilité des personnes dans leur localité, beaucoup de pratiquants de Falun Gong détenus ont refusé de donner leur identité. Le résultat a été une population importante de Falun Gong en prison, dont les autorités ne connaissaient pas l'identité. De plus, aucun de leurs proches ne savaient où ils se trouvaient.

Bien que ce refus de s'identifier était dans un but de protection, il est possible que cela ait eu l'effet opposé. Il est plus facile de persécuter une personne dont les membres de la famille ignorent où elle est, qu'une personne dont la famille connaît l'endroit où elle se trouve. Cette population représente un groupe de personnes remarquablement sans défense, même selon les normes chinoises.

Cette population de personnes non identifiées a été particulièrement maltraitée. En outre,

ils ont été déplacés ici et là au sein du système pénitentiaire chinois sans aucune explication aux prisonniers.

Est-ce que c'est cette population qui est devenue la source des organes prélevés du Falun Gong ? Évidemment, la simple existence de cette population ne nous indique pas que c'est ainsi. Cependant, l'existence de cette population fournit une bonne explication pour la source des organes prélevés, si les allégations sont vraies. Les membres de cette population pourraient tout simplement disparaître sans que quelqu'un en dehors du système pénitencier soit au courant.

Pour les auteurs de cette enquête, pendant les investigations faites en vue de l'établissement de ce rapport, il y a eu des moments qui ont fait froid dans le dos. Un des moments les plus dérangeants a été la découverte de cette énorme population d'inconnus en détention, en camp de travail, en prison. Des pratiquants, les uns après les autres, une fois libérés, nous ont parlé de cette population. Une collection de certains de leurs comptes-rendus est attachée à ce rapport.

Ce que les pratiquants nous ont dit, c'est qu'ils avaient rencontré personnellement ces personnes non identifiées en détention et qu'elles étaient nombreuses. Bien que nous ayons rencontré de nombreux pratiquants de Falun Gong qui ont été libérés de leur détention chinoise, nous avons encore à rencontrer ou à écouter, un pratiquant qui n'est plus en détention et qui a refusé de donner son identité du début à la fin de sa détention. Qu'est-il arrivé à tous ces nombreux pratiquants ? Où sont ils ?

Le problème des disparitions forcées est à différencier du problème des personnes non identifiées parce que dans les cas des disparitions forcées, les familles savent que l'État est en cause. Pour ce qui est des personnes non identifiées, tout ce que la famille sait, c'est qu'elle a perdu les traces de celui qu'elle aime. Pour ce qui est des disparitions forcées, les familles ou les témoins en savent plus. Ils savent que la personne a été à un certain moment retenue par les autorités. L'État refuse soit de convenir que cette personne n'a jamais été détenue ou bien il cache le sort réservé à cette personne ou le lieu où elle se trouve³⁶.

³⁶ Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes des disparitions forcées, Article 2.

Il existe des pratiquants de Falun Gong qui ont été enlevés par les autorités et qui ont disparu. Ceci dit, les seuls cas de disparitions que nous connaissons sont des personnes qui ont été relâchées ensuite et qui ont parlé à ce moment-là de leur enlèvement. Nous savons seulement après coup que ces personnes avaient disparu, une fois qu'elles ont réapparu. Il est très probable qu'il existe d'autres pratiquants dans le même cas et qui n'ont jamais été relâchés.

En ce qui concerne les personnes non identifiées, du fait que la famille sait seulement qu'elle a perdu le contact avec un être cher, elles ne se tournent pas nécessairement vers l'État pour demander si cette personne a été détenue. Quand la personne disparue est adhérente d'une pratique réprimée brutalement par l'État, la tendance à éviter de contacter le Gouvernement est plus forte. Néanmoins, certaines familles ont cherché l'aide du Gouvernement pour retrouver un membre manquant de sa famille et pratiquant de Falun Gong. Certains de ces cas sont rapportés dans l'appendice à ce rapport.

26) Tests sanguins et examens d'organes

Des tests sanguins et des examens d'organes sont faits systématiquement sur les pratiquants de Falun Gong en détention. D'autres prisonniers qui se trouvent à leurs côtés mais qui ne sont pas des pratiquants ne subissent pas de tests. Ces tests différenciés se font dans les camps de travail, les prisons et les centres de détention. Nous avons entendu un tel nombre de témoignages dans ce sens que ces différences dans les tests existent sans l'ombre d'un doute. Ces tests et ces examens sont faits quelque soit le lieu de détention, camp de travail, prison ou centre de détention. Des déclarations faites lors d'entrevues témoignant de tests sanguins et examens d'organes systématiques sur les pratiquants de Falun Gong se trouvent dans l'appendice de ce rapport.

Les pratiquants eux-mêmes ne sont pas avertis. Il est peu probable que ces analyses aient un objectif de santé. Entre autre, il est inutile de faire systématiquement des analyses de sang aux gens simplement par mesure de précaution de santé. En outre, la santé des Falun Gong en détention est négligée de tellement d'autres façons. Il est invraisemblable que les autorités fassent des analyses de sang aux Falun Gong comme mesure de précaution de santé.

L'analyse de sang est un pré-requis pour une transplantation d'organes. Les donateurs

doivent être compatibles avec les destinataires de sorte que les anticorps des destinataires ne rejettent pas les organes des donateurs.

Le simple fait de faire une analyse sanguine n'établit pas que le prélèvement d'organes des pratiquants de Falun Gong a lieu. Mais l'opposé est vrai. S'il n'y avait aucune analyse de sang, l'allégation serait réfutée. Les prises de sang en masse des pratiquants de Falun Gong en détention éliminent cette piste de réfutation.

27) Sources des greffes dans le passé

Le nombre de greffes d'organes en Chine est considérable, jusqu'à 20 000 en 2005 selon *China Daily*. La Chine est le deuxième pays dans le monde si l'on considère le nombre d'opérations de greffes, après les Etats-Unis.

Le fait qu'il y ait une si grande réserve et que les périodes d'attentes soient courtes signifie qu'il doit y avoir un grand nombre de donateurs potentiels disponibles à tout moment. Où se trouve ce grand réservoir de donateurs et qui sont-ils ?

Il y a beaucoup plus de greffes que de sources identifiables. Nous savons que certains organes proviennent de prisonniers condamnés à mort et ensuite exécutés. Très peu proviennent de membres de familles donateurs consentants et de personnes cliniquement mortes. Mais ces sources révèlent de très grands écarts dans les totaux. Le nombre de prisonniers exécutés et de donateurs consentants est de loin très inférieur au nombre de greffes réalisées.

Le nombre de prisonniers condamnés à mort et ensuite exécutés n'est pas révélé publiquement. Nous nous basons uniquement sur des chiffres fournis par Amnesty International qui a exploité les documents chinois rendus publics. Ces chiffres, lorsque l'on considère globalement le total des exécutions, sont énormes, mais sont très loin du total de greffes estimé.

Au moins 98% des organes proviennent d'une personne qui n'appartient pas à la famille du patient greffé³⁷. Dans le cas des reins, par exemple, seulement 227 des 40 393 greffes —

³⁷ <http://www.chinapharm.com.cn/html/xxhc/2002124105954.html> China Pharmacy Net, 5 décembre 2002

Page archivée :

<http://archive.edoors.com/content5.php?uri=http://www.chinapharm.com.cn/html/xxhc/2002124105954.html>

environ 0,6% — pratiquées entre 1971 et 2001 en Chine provenaient de la famille du patient.³⁷

C'est seulement en 2005^{38 39} que le gouvernement chinois a reconnu utiliser les organes des condamnés à mort exécutés, bien que cette pratique remonte à de nombreuses années. Le régime n'a posé aucune barrière pour interdire la commercialisation des organes des « ennemis de l'État ».

Selon les calculs d'Amnesty International publiés dans ses rapports⁴⁰ basés sur les informations publiques en Chine, la moyenne de prisonniers exécutés entre 1995 et 1999 était de 1 680 par an. La moyenne entre 2000 et 2005, était de 1 616 par an. Les chiffres ont rebondi d'année en année, mais le nombre moyen global reste identique avant et après le début de la persécution du Falun Gong. Les exécutions de prisonniers ne peuvent donc pas expliquer l'augmentation des greffes d'organes en Chine depuis que la persécution du Falun Gong a commencé.

Selon les rapports publics, il y a eu approximativement 30 000 greffes⁴¹ au total faites en Chine avant 1999 et 18 500^{42, 43} durant les six années allant de 1994 à 1999. Shi Bingyi, vice-président de l'Association médicale de greffes d'organes en Chine, dit qu'il y en a eu environ 90 000⁴⁴ au total jusqu'en 2005, avec environ 60 000 greffes durant les six années allant de 2000 à 2005 depuis le début de la persécution contre le Falun Gong.

Les autres sources identifiées de greffes d'organes, à savoir des donneurs consentants de la même famille et des personnes décédées par mort cérébrale, ont toujours été minimes.

³⁸ « La Chine va 'mettre de l'ordre' dans les organes des prisonniers exécutés », *The Times*, 3 décembre 2005

<http://www.timesonline.co.uk/article/0,,25689-1901558,00.html>

³⁹ « Pékin envisage une nouvelle loi sur les greffes d'organes provenant de condamnés à mort »,

<http://caijing.hexun.com/english/detail.aspx?issue=147&sl=2488&id=1430379> *Caijing Magazine*/Numéro 147, 28 novembre 2005

⁴⁰ Index des rapports d'AI : <http://www.amnesty.org/ailib/aireport/index.html>, lien à partir duquel on peut sélectionner le rapport d'une année au choix.

⁴¹ <http://www.biotech.org.cn/news/news/show.php?id=864> (China Biotech Information Net, 2 décembre 2002)

<http://www.chinapharm.com.cn/html/xxhc/2002124105954.html> (China Pharmacy Net, 5 décembre 2002)

Page archivée :

<http://archive.edoors.com/content5.php?uri=http://www.chinapharm.com.cn/html/xxhc/2002124105954.html>

<http://www.people.com.cn/GB/14739/14740/21474/2766303.html> (*People's Daily*, 7 septembre 2004, tiré de Xinhua News Agency)

⁴² idem note 41.

⁴³ « Nombre de greffes de reins (Asie & Moyen et Proche Orient) 1989-2000 », Medical Net (Japon), http://www.medinet.or.jp/tcnet/DATA/renal_a.html

⁴⁴ <http://www.transplantation.org.cn/html/2006-03/394.html> (Health Paper Net 2 mars 2006)

Page archivée : <http://archive.edoors.com/render.php?uri=http%3A%2F%2Fwww.transplantation.org.cn%2Fhtml%2F2006-03%2F394.html+%&x=32&y=11>

En 2005, les greffes de reins vivants provenant d'un membre de la famille représente 0,5% du total national des greffes⁴⁵. Le total des donneurs décédés par mort cérébrale toutes années confondues et dans toute la Chine jusqu'au mois de mars 2006 n'est que de 9^{46, 47}. Rien n'indique une augmentation significative de l'une ou de l'autre de ces catégories ces dernières années. Vraisemblablement les sources identifiées de greffes d'organes qui ont produit 18 500 greffes d'organes dans les six années allant de 1994 à 1999 ont produit le même nombre d'organes pour les greffes dans les six années qui ont suivi, de 2000 à 2005. Cela signifie que l'on ne peut expliquer l'origine des 41 500 greffes durant les six années allant de 2000 à 2005.

D'où viennent tous les organes fournis pour réaliser ces 41 500 greffes ? L'allégation selon laquelle des organes sont prélevés sur des pratiquants de Falun Gong permet d'y répondre.

Encore une fois, ce genre d'écart entre les chiffres n'établit pas que l'allégation selon laquelle des organes sont prélevés sur des pratiquants de Falun Gong soit vraie. Mais à l'inverse, une pleine explication de la source de toutes les greffes d'organes réfuterait cette allégation. Si la source de toutes les greffes d'organes pouvait être retracée jusqu'aux donateurs consentants ou aux prisonniers exécutés, alors l'allégation serait réfutée. Mais une telle recherche est impossible.

Les estimations du nombre des exécutions en Chine sont souvent beaucoup plus importantes que les chiffres basés sur les dossiers des exécutions rendus publics. Il n'y a aucun rapport chinois officiel sur des statistiques globales en matière de peine capitale, ce qui fait que les totaux sont soumis à des estimations.

Une technique utilisée par certains de ceux impliqués dans l'estimation des exécutions capitales se base sur le nombre de greffes. Puisque l'on sait qu'au moins certaines greffes viennent des prisonniers exécutés et que les donateurs dans une famille sont peu nombreux et très espacés, certains analystes ont déduit en fonction du nombre de transplantations que les exécutions ont augmenté.

⁴⁵ « SITUATION ACTUELLE DES DONNS D'ORGANES EN CHINE DU STIGMATE AUX STIGMATES », Résumé, Congrès international des greffes, <http://www.abstracts2view.com/wtc/>

Zhonghua K Chen, Fanjun Zeng, Changsheng Ming, Junjie Ma, Jipin Jiang. Institut des greffes d'organes, Hôpital de Tongji, Faculté de Médecine de Tongji, HUST, Wuhan, Chine. http://www.abstracts2view.com/wtc/view.php?nu=WTC06L_1100&terms=

⁴⁶ idem note 45.

⁴⁷ <http://www.transplantation.org.cn/html/2006-03/400.html> (*Beijing Youth Daily*, 6 mars 2006)

Ce raisonnement n'est pas convaincant. On ne peut pas estimer le nombre des exécutions à partir des greffes à moins que les exécutions soient la seule source alléguée des greffes. Cependant, les pratiquants de Falun Gong sont une autre source alléguée. Il est impossible de conclure que ces pratiquants ne sont pas une source d'organes pour les greffes en raison du nombre des exécutions de condamnés à mort là où le nombre des exécutions est déduit du nombre de greffes.

Est-ce que l'augmentation des greffes peut s'expliquer par un accroissement de l'efficacité à faire des prélèvements sur des prisonniers condamnés à mort et ensuite exécutés ? L'augmentation des greffes en Chine coïncide avec la persécution contre le Falun Gong et le développement de la technologie en matière de greffes. Mais l'augmentation des greffes ne correspond pas à une augmentation de toute la technologie de la greffe. La technologie de la greffe du rein était très développée en Chine bien avant le début de la persécution à l'encontre de Falun Gong. Cependant les greffes de reins ont augmenté, plus que doublé dès le début de la persécution du Falun Gong. Il y a eu 3 596⁴⁸ greffes de reins en 1998 et près de 10 000 en 2005⁴⁹.

Une deuxième raison pour laquelle le prélèvement de multiples organes après l'exécution de condamnés à mort n'explique pas l'augmentation des greffes d'organes est que les recherches de compatibilité pour les greffes est très désorganisée en Chine. Il n'y a pas de réseau à l'échelle nationale pour étudier la compatibilité et distribuer les organes⁵⁰. Les médecins se plaignent du gaspillage d'organes provenant de donneurs, déplorant que « *seuls les reins des donneurs étaient utilisés, gaspillant les autres organes.* »⁵¹ Chaque hôpital gère sa propre banque d'organes pour traiter des patients et sa liste d'attente. Les patients vont d'un hôpital où il n'y pas d'organes prêts à greffer à d'autres hôpitaux où l'opération de greffe peut être effectuée sur le champ⁵². Les hôpitaux envoient les patients de leur propre hôpital où ils disent ne pas avoir d'organes disponibles vers un autre hôpital où ils disent qu'il y a des organes⁵³. Cette désorganisation diminue l'utilisation efficace des organes.

⁴⁸ cf note 37 page 36.

⁴⁹ cf note 44 page 37.

⁵⁰ <http://www.100md.com/html/DirDu/2004/11/15/63/30/56.htm> , China Pharmaceutical Paper, 2004-11-15

⁵¹ idem note 50.

⁵² Voir le cas N° 7 de l'Appendice 5.

⁵³ Voir le cas N° 4 de l'Appendice 14.

Une troisième raison pour laquelle le prélèvement d'organes multiples provenant de l'exécution des prisonniers condamnés à mort n'explique pas l'augmentation des greffes d'organes est l'expérience que l'on a dans les autres pays. Dans aucun pays les greffes ont augmenté de manière exponentielle avec le même nombre de donneurs, simplement en raison d'un changement de technologie. Les statistiques pour le Canada, les Etats-Unis et le Japon sont présentées année après année dans une annexe.

L'accroissement des greffes d'organes en Chine correspond au durcissement de la persécution à l'encontre de Falun Gong. Ces augmentations parallèles de la persécution à l'encontre du Falun Gong et des greffes, à elles seules, ne prouvent pas l'allégation. Mais elles sont cohérentes avec l'allégation. Si le parallèle n'existait pas, cette non-existence hypothétique réduirait les allégations.

28) Sources des greffes futures

La chirurgie des greffes d'organes en Chine est un marché en plein essor. Il y avait seulement 22 centres de greffe du foie⁵⁴ en Chine avant 1999 et 500 à la mi-avril 2006⁵⁵. Le nombre d'instituts de greffe de reins a augmenté de 106⁵⁶ en 2001 à 368⁵⁷ en 2005.

L'argent gagné a mené à la création de centres et équipements spécialisés dans les greffes d'organes. On compte maintenant le Troisième centre de greffe du foie de l'université de Pékin⁵⁸ fondé en octobre 2002, le Centre de greffe d'organes de Pékin⁵⁹ fondé en novembre 2002, le centre de greffes d'organes n° 309 de l'hôpital de l'Armée de libération du peuple⁶⁰ fondé en avril 2002, l'Institut de recherche sur les greffes d'organes de l'Armée de Libération du peuple⁶¹ (Centre de greffes d'organes de l'hôpital Changzheng à Shanghai) fondé en mai 2004 et le Centre de clinique médicale de greffes d'organes à

⁵⁴ <http://unn.people.com.cn/GB/channel413/417/1100/1131/200010/17/1857.html>

(People's Daily Net et Union News Net, 17 octobre 2000). Page archivée :

<http://archive.edoors.com/content5.php?uri=http://unn.people.com.cn/GB/channel413/417/1100/1131/200010/17/1857.html>

⁵⁵ D'après le ministre adjoint à la Santé, M. Huang Jiefu, <http://www.transplantation.org.cn/html/2006-04/467.html> (*Lifeweekly*, 7 avril 2006). Page archivée :

<http://archive.edoors.com/render.php?uri=http%3A%2F%2Fwww.transplantation.org.cn%2Fhtml%2F2006-04%2F467.html+%26amp;x=26&y=11>

⁵⁶ <http://www.transplantation.org.cn/#html/2004-10/38.html> (*Life Weekly*, 18 octobre 2004)

⁵⁷ http://www.cq.xinhuanet.com/health/2006-04/04/content_6645317.htm (Agence de presse Xinhua, branche de Chongqing, 4 avril 2004)

⁵⁸ <http://www.liver-tx.net/EN/PressEN.htm>

⁵⁹ <http://www.bjcyh.com.cn>

⁶⁰ <http://www.309yizhi.com/>, situé à Pékin

⁶¹ <http://www.transorgan.com/about.asp>

Shanghai⁶² fondé en 2001. La construction du Centre de greffes d'organes oriental⁶³ à Tianjin a débuté en 2002. Il a quatorze étages au-dessus du sol et deux étages au-dessous avec 300 lits. C'est un centre public, érigé par la ville de Tianjin. C'est le plus grand centre de greffes en Asie.

La création de ces centres est un indicateur du volume de greffes d'organes et de l'engagement à continuer à offrir des services de transplantation. La mise sur pied de centres complets voués aux greffes d'organes témoigne d'une planification à long terme.

Mais les prisonniers sont la source des organes de presque toutes les greffes en Chine. Ce rapport soulève la question de savoir si ces prisonniers ont tous été condamnés à mort ou si certains d'entre eux sont des pratiquants de Falun Gong en détention qui ont été condamnés seulement à des peines d'emprisonnement ou qui n'ont pas été condamnés du tout. Mais aucune discussion ne remet en cause le fait que les organes proviennent de prisonniers ; ce fait est incontestable. La mise sur pied de centres spécialisés dans les greffes d'organes en Chine est manifestement une assertion de l'intention de continuer à prélever les organes des prisonniers.

Mais par la législation et des annonces officielles, le gouvernement chinois a dit qu'il cesserait de prélever les organes des prisonniers condamnés à mort qui ne donnent pas leur consentement au prélèvement d'organes. Et, tel que présenté ailleurs dans ce rapport, il n'existe rien qui ressemble à un consentement qui proviendrait d'un prisonnier condamné à mort.

La création des centres spécialisés dans les greffes soulève la question de la source des très nombreuses greffes d'organes pratiquées dans le passé. Et quelle sera la source des nombreux organes que la Chine prévoit de greffer à l'avenir ? Ces organes proviendront de qui ? Si la Chine veut sincèrement appliquer les lois et sa politique sur la nécessité d'obtenir le consentement des donneurs, les prisonniers exécutés à mort ne fourniront que peu ou plus du tout d'organes.

⁶² <http://www2.sjtu.edu.cn/newweb/chinese/web3/school20/hospital1/01.htm>

⁶³ <http://www.oetc.net/>

Pour construire ces centres de greffes d'organes spécialisés, les autorités chinoises doivent avoir la certitude qu'il existe et qu'il existera de manière prévisible une source d'organes à disposition de personnes qui sont vivantes maintenant et qui mourront demain. Qui sont ces personnes ? Le grand nombre de pratiquants de Falun Gong emprisonnés fournit une réponse.

29) Organes manquants sur des corps

Un certain nombre de familles de pratiquants de Falun Gong qui sont morts en détention rapportent avoir vu la dépouille de leurs proches comportant des incisions chirurgicales et des parties du corps manquantes. Les autorités n'ont donné aucune explication logique sur ces cadavres mutilés. Une des annexes de ce rapport montre les preuves de ces dépouilles mutilées.

Nous n'avons que quelques exemples de ces cadavres mutilés. Nous n'avons aucune explication officielle sur la raison de ces mutilations. Elles peuvent être logiquement liées à des prélèvements d'organes.

Dans la première version de notre rapport, l'annexe 12 comportait la photo d'une personne ayant des points de suture après que son corps ait été incisé pour enlever ses organes. Un commentaire que nous avons reçu mentionne que les points de suture montrés sur les photos sont ceux d'une autopsie.

Nous constatons que des organes peuvent effectivement être enlevés pour des autopsies afin de déterminer la cause du décès. Un corps qui a subi une autopsie peut très bien avoir des points de suture similaires à ceux montrés sur la photo. A l'extérieur de la Chine, sauf pour les donneurs d'organes, c'est probablement la raison pour laquelle des organes seraient prélevés sur un cadavre. De même, à l'extérieur de la Chine, quand les gens subissent un test sanguin, en général, le test vise à améliorer la santé du patient. Cependant, ce serait donner une fausse impression de la torture que de suggérer que les pratiquants de Falun Gong torturés à mort sont soumis à des tests sanguins pour leur propre santé ou qu'ils subissent une autopsie pour déterminer la cause de leur décès.

Le corps sur la photo reproduite est celui de Wang Bin. Sous les coups, son artère du cou et les principaux vaisseaux sanguins de M. Wang ont explosé. Par conséquent, ses

amygdales ont été endommagées, ses ganglions lymphatiques écrasés, et plusieurs os fracturés. Il avait des brûlures de cigarettes sur le dos des mains et à l'intérieur des narines. Il avait le corps couvert de bleus. Alors qu'il était sur le point de mourir, la nuit il a continué à être torturé. Il a finalement perdu connaissance. La nuit du 4 octobre 2000, M. Wang est mort de ses blessures.

Le but d'un rapport d'autopsie est de déterminer la cause du décès quand la cause demeure inconnue. Mais dans le cas de Wang Bin, la cause du décès était connue avant que ses organes ne soient prélevés. L'hypothèse selon laquelle Wang Bin aurait subi une autopsie pour déterminer la cause de son décès après avoir été torturé à mort n'est pas plausible. Aucune indication ne laisse entendre que la famille de Wang Bin a été contactée pour obtenir un consentement avant le prélèvement de ses organes ni qu'un rapport d'autopsie a été fourni par la suite. La thèse de l'autopsie n'est pas crédible pour expliquer les points de suture sur le corps de Wang Bin.

30) Aveux

Des enquêteurs de langue chinoise ont appelé un certain nombre d'hôpitaux et de médecins spécialistes des greffes pour obtenir des renseignements. Ces enquêteurs se sont fait passer pour des patients potentiels ou des proches de patients qui auraient besoin d'une greffe. Les numéros de téléphone ont été collectés sur Internet. Durant ces appels téléphoniques, il y a eu plusieurs aveux selon lesquels les pratiquants de Falun Gong sont la source de greffes d'organes. Depuis notre dernier rapport, d'autres appels ont donné lieu à de tels aveux qui ont été compilés dans une annexe.

Quand le numéro de téléphone était celui du standard de l'hôpital, on demandait à être dirigé vers le service des greffes de l'hôpital et on parlait tout d'abord à la personne répondant au téléphone pour avoir des renseignements généraux sur les greffes. Habituellement la personne aidait à trouver un médecin ou le médecin en chef du service des greffes. Si le médecin n'était pas disponible, la personne qui appelait rappelait plus tard en demandant à être mise en relation avec le médecin spécialisé ou le médecin en chef.

Habituellement le personnel de l'hôpital parlait aux gens (ou aux membres de la famille) qui avaient besoin d'une greffe d'organe, et faisaient le maximum pour les aider à localiser les médecins appropriés.

Bien que les personnes qui appelaient commençaient toujours par être en contact avec un hôpital ou un médecin, parfois on les transférait vers une prison ou une Cour de justice, parce que ce sont des points de distribution des organes prélevés. Cela peut sembler étrange de téléphoner à une Cour pour savoir s'il y a des organes disponibles ; mais les prélèvements d'organes systématiques en Chine ont commencé sur des prisonniers condamnés à mort même si ça ne s'est pas arrêté là. Il semble que le point de distribution pour les organes des personnes du système pénitencier soit resté le même après que la Chine a commencé à prélever des organes sur d'autres prisonniers que les condamnés à mort.

L'une des personnes qui a passé ces appels, Mme M., nous a dit que début mars 2006, elle avait réussi à entrer en contact avec le Bureau de la sécurité publique de Shanxi. Son interlocuteur là-bas lui a dit qu'ils sélectionnaient de jeunes prisonniers en bonne santé pour servir de donneurs d'organes au sein des prisons. Si l'on n'arrivait pas à ruser pour que les candidats fournissent un échantillon de sang nécessaire à une transplantation réussie, le fonctionnaire allait directement et de manière éhontée demander aux employés du bureau de prendre les échantillons de force.

Le 18 ou 19 mars 2006, M. a parlé à un représentant du Département d'ophtalmologie, à l'Hôpital de l'Armée de Libération du Peuple, à Shenyang, au Nord-est de la Chine, bien qu'elle n'ait pas pu enregistrer toute la conversation. Ses notes indiquent que la personne s'identifiant elle-même comme étant le directeur de l'hôpital a dit que l'institution faisait « *de nombreuses opérations de la cornée* » en ajoutant : « *nous avons aussi des cornées fraîches.* » Quand M. a demandé : « *Qu'est-ce que vous voulez dire ?* » Le directeur a répondu « *... qui viennent juste d'être prélevées sur des corps* ».

A l'Hôpital de l'Armée 301, à Pékin, en avril 2006, une chirurgienne a dit à M. qu'elle avait fait elle-même des transplantations de foie. La chirurgienne a ajouté que la provenance des organes était un « *secret d'État* » et que quiconque révélait la source « *pouvait se voir interdire de faire de telles opérations* ».

Début juin 2006, un fonctionnaire du centre de détention de la ville de Mishan a reconnu au téléphone que le centre avait alors au mois cinq ou six prisonniers de moins de 40 ans disponibles, des donneurs d'organes. A la mi-mars 2006, un médecin de l'hôpital

Zhongshan à Shanghai a dit que tous ces organes provenaient de pratiquants de Falun Gong. En mars, un médecin à l'hôpital de Qianfoshan à Shandong a laissé entendre qu'il avait alors des organes de personnes du Falun Gong et a ajouté qu'en avril il n'y aurait « *plus ce genre de corps...* ». En mai, le D^r Lu de l'hôpital de Minzu de la ville de Nanning a dit que les organes des pratiquants de Falun Gong n'étaient pas disponibles à son établissement et a suggéré à l'interlocuteur d'appeler Guangzhou pour en obtenir. Il a également reconnu qu'auparavant il allait dans les prisons pour choisir des personnes du Falun Gong en bonne santé d'une trentaine d'années pour se servir en organes.

À la mi-mars 2006, le D^r Wang de l'université médicale de Zhengzhou, dans la province du Henan a reconnu : « *nous sélectionnons tous les reins sur des donneurs jeunes et sains...* ». En avril 2006, D^r Zhu de l'hôpital militaire régional de Guangzhou a dit qu'il avait alors des reins de type B du Falun Gong, mais aurait « *plusieurs lots* » avant le 1^{er} mai et peut-être plus du tout jusqu'au 20 mai ou plus tard. A la mi-mai 2006, un fonctionnaire du Premier centre de détention de la ville de Qinhuangdao a dit à la personne qui appelait qu'elle devrait téléphoner au Tribunal intermédiaire du peuple pour obtenir des reins du Falun Gong. Le même jour, un fonctionnaire au Tribunal intermédiaire du peuple a déclaré qu'ils n'avaient aucun rein de Falun Gong vivant, mais les avaient eu dans le passé, et tout particulièrement en 2001. Finalement, le Premier bureau criminel de la Cour du peuple de Jinzhou a dit à la personne qui appelait que l'accès aux reins de gens du Falun Gong actuellement dépendait des « *qualifications* ».

A la mi-mars M. Song, médecin en chef de l'hôpital central de Tianjin, a dit spontanément que son hôpital avait plus de dix « *coeurs battants* ». L'interlocuteur a demandé si cela signifiait « *des corps en vie ?* » et M. Song a répondu : « *Oui, c'est ça* ». Deux semaines plus tard un fonctionnaire de l'hôpital Tongji à Wuhan a dit à l'interlocuteur que « *ce n'est pas un problème* » pour son établissement quand l'interlocuteur lui a dit : « *... nous espérons que les fournisseurs de reins sont vivants. [Nous sommes] à la recherche de greffes d'organes vivants de prisonniers, par exemple, qui pratiquent le Falun Gong. Est-ce possible ?* »

La carte de Chine ci-dessous indique les régions où du personnel hospitalier ou de centres de détention a fait des aveux aux enquêteurs qui appelaient par téléphone :



La plupart des transcriptions d'appels téléphoniques sont en annexe.

En guise d'illustration de ces appels, voici trois extraits de conversation :

(1) Centre de détention de la ville de Mishan, province du Heilongjiang (8 juin 2006)

M : Avez-vous des fournisseurs [d'organes] du Falun Gong... ?

Li : Oui, on en a eu.

M : ...et en ce moment ?

Li : ...oui

[...]

M : Peut-on venir pour choisir ou bien vous nous les fournissez directement ?

Li : On vous les fournit.

M : Et combien ça coûte ?

Li : On en discutera quand vous viendrez.

[...]

M : ...Combien de [fournisseurs du Falun Gong] âgés de moins de 40 ans avez-vous ?

Li : On en a pas mal.

[...]

M : Ce sont des hommes ou des femmes ?

Li : Des hommes.

[...]

M : Alors, pour... les [prisonniers] du Falun Gong, combien en avez-vous ?

Li : Sept, huit, on en a [au moins] cinq, six actuellement.

M : Viennent-ils de la campagne ou de la ville ?

Li : de la campagne.

(2) Hôpital Minzu de la ville de Nanning dans la région autonome du Guangxi le (22 mai 2006) :

M : Pourriez-vous trouver des organes des pratiquants de Falun Gong ?

D^r Lu : Permettez-moi de vous dire que nous n'avons aucun moyen de [les] avoir. C'est plutôt difficile d'en avoir maintenant dans le Guangxi. Si vous ne pouvez pas attendre, je vous suggère d'aller à Guangzhou parce qu'il est très facile pour eux d'en obtenir. Ils sont capables d'en chercher dans tout le pays. Comme ils font des greffes du foie, ils pourront vous avoir un rein, en même temps, c'est donc très facile pour eux de le faire. De nombreux établissements qui manquent [d'organes] se tournent vers eux pour en obtenir...

M : Pourquoi est-ce facile pour eux d'en avoir ?

Lu : Parce que c'est une institution importante. Ils contactent le système judiciaire au nom de toute l'université.

M : Ils utilisent donc les organes de pratiquants de Falun Gong ?

Lu : C'est ça...

M : Ceux que vous avez utilisés avant [les organes des pratiquants de Falun Gong] est-ce qu'ils provenaient de centres de détention ou de prisons ?

Lu : De prisons.

M : ...et ils provenaient de pratiquants de Falun Gong en bonne santé ?

Lu : Tout à fait. Nous choisissons les bons pour assurer la qualité de nos opérations.

M : C'est à dire que vous choisissez les organes vous-mêmes.

Lu : C'est ça...

M : Quel âge ont les fournisseurs d'organes en général ?

Lu : Habituellement, ils sont dans la trentaine.

M : ...Alors vous irez à la prison choisir vous-même ?

Lu : C'est ça. Nous devons faire la sélection.

M : Qu'est-ce qui arrive si celui qui est choisi ne veut pas avoir une prise de sang ?

Lu : Il nous laissera faire, c'est sûr.

M : Comment ?

Lu : Ils trouveront certainement un moyen. De quoi vous inquiétez-vous ? Ce genre de choses ne devrait pas vous inquiéter. Ils ont leur manière de faire.

M : La personne sait-elle que ses organes vont lui être prélevés ?

Lu : Non, elle ne le sait pas.

(3) Centre oriental de transplantation (aussi appelé Hôpital central numéro 1 de la ville de Tianjin (15 mars 2006)

N : Êtes-vous le médecin en chef Song ?

M. Song : Oui, que voulez-vous ?

[...]

N : Son médecin lui a dit que le rein est vraiment bon parce qu'il [le fournisseur] pratique... le Falun Gong.

Song : Bien sûr. Tous ceux que nous avons viennent de ceux qui respirent encore et dont le coeur bat... Jusqu'à présent, pour cette année, nous avons eu plus de dix reins, plus de dix reins de ce genre.

N : Plus de dix reins de ce genre ? Vous voulez dire de corps vivants ?

Song : Oui c'est bien ça !

L'interlocuteur M. a appelé environ 80 hôpitaux. En téléphonant aux hôpitaux, parfois M. demandait à parler à des médecins en particulier et pouvait parler aux médecins spécialisés en greffes d'organes. Dix hôpitaux ont reconnu utiliser des pratiquants de Falun Gong comme fournisseurs d'organes. M. a aussi rappelé pour parler aux médecins. Cinq hôpitaux ont dit qu'ils pouvaient obtenir des pratiquants de Falun Gong comme fournisseurs d'organes. Quatorze hôpitaux ont reconnu qu'ils emploient les organes pris sur des condamnés à mort encore vivants. Dix hôpitaux ont dit que la source des organes est un secret et qu'ils ne pouvaient pas en parler au téléphone.

L'interlocuteur N. a appelé près de quarante hôpitaux en Chine, dont cinq ont admis employer les organes de pratiquants de Falun Gong. N. a téléphoné de nouveau pour parler aux médecins qui ont fait ces aveux. Ils étaient encore joignables à ces hôpitaux. N. a également téléphoné à trente-six centres de détention différents et des Cours de justice en Chine, dont quatre ont reconnu employer les organes de pratiquants de Falun Gong.

En téléphonant aux hôpitaux, dans certains cas N. demandait à parler à des médecins spécifiques et réussissait à les joindre. N. procédait ainsi, il demandait directement à la

personne, aux médecins dans les hôpitaux etc., s'ils utilisaient les organes de pratiquants de Falun Gong.

La réponse typique qu'il obtenait était que l'interlocuteur ne s'attendait pas du tout à cette question, et faisait une pause pendant un moment pour réfléchir à la manière de répondre. Après une pause, environ 80% n'ont pas reconnu qu'ils utilisaient les organes de pratiquants de Falun Gong. Environ 80% de ceux qui n'ont pas reconnu employer les organes de pratiquants de Falun Gong ont reconnu qu'ils employaient les corps vivants de condamnés à mort. Moins de dix personnes ont simplement raccroché le téléphone en entendant que la question concernait des pratiquants de Falun Gong.

Avec l'aide d'un interprète certifié en mandarin et en anglais, l'un de nous a écouté les enregistrements des conversations téléphoniques qui ont eu lieu entre les fonctionnaires et ceux qui ont téléphoné au nom des communautés du Falun Gong du Canada et des États-Unis. Ils nous ont remis des copies certifiées des transcriptions correspondantes en mandarin et en anglais.

L'exactitude des parties traduites par eux dans ce reportage a été attestée par un traducteur certifié, Monsieur C. Y., qui est un interprète certifié auprès du gouvernement de l'Ontario. Il atteste avoir écouté les enregistrements des conversations auxquelles il est fait référence dans ce rapport, avoir lu les transcriptions en chinois et la version des conversations traduites en anglais et avoir vérifié que les transcriptions étaient correctes et exactes. Les enregistrements originaux des appels téléphoniques sont également disponibles. Le 27 mai à Toronto, l'un de nous a rencontré deux des personnes qui ont passé ces appels téléphoniques, pour discuter de la méthodologie, de la pertinence, de l'enregistrement et de l'exactitude des traductions du mandarin vers l'anglais et autres caractéristiques des appels.

Nous concluons que les aveux verbaux des transcriptions des entretiens par les enquêteurs sont crédibles. Il n'y a aucun doute que ces entretiens ont effectivement eu lieu avec les personnes que l'on dit avoir interviewées, que ces entretiens ont eu lieu à l'heure et à l'endroit indiqués et que les transcriptions reflètent exactement ce qui a été dit.

D'ailleurs, le contenu de ce qui a été dit est crédible. Tout d'abord, dans le contexte des remous provoqués dans le monde à l'approche des Jeux Olympiques 2008 de Pékin suite aux révélations sur les prélèvements d'organes supposés, les aveux faits aux différentes institutions sont contraires aux intérêts de la réputation du gouvernement chinois et visent à convaincre la communauté internationale que le massacre à grande échelle des prisonniers du Falun Gong pour leurs organes vitaux n'a pas eu lieu.

31) Confession

Une femme utilisant le pseudonyme Annie nous a déclaré que son mari, chirurgien, lui a dit qu'il avait personnellement prélevé les cornées d'environ 2 000 prisonniers de Falun Gong anesthésiés à l'hôpital de Sujiatun dans la ville de Shenyang en Chine du Nord-est sur une période de deux ans allant jusqu'en octobre 2003, moment à partir duquel il a refusé de continuer. Le chirurgien a expliqué clairement à son épouse qu'aucun « donneur » de cornée n'avait survécu à l'opération parce que d'autres chirurgiens ont prélevé d'autres organes vitaux et que leurs corps ont ensuite été brûlés. Annie n'est pas une pratiquante de Falun Gong.

Dans un article publié le 17 mars, Annie a dit à *Epoch Times* :

« L'un des membres de ma famille s'est impliqué dans des opérations consistant à prélever les organes de pratiquants de Falun Gong. Ceci a causé beaucoup de souffrances au sein de notre famille ».

Son interview a soulevé un certain scepticisme quant à la véracité de ses propos. Dans la première version de notre rapport, publié le 7 juillet 2006, nous avons évité la controverse qu'avait soulevé son témoignage. Nous avons interviewé Annie déjà pour notre premier rapport. Cependant, les détails qu'elle nous a fournis nous ont également posé un problème, parce que beaucoup d'informations sont impossibles à vérifier de manière indépendante. Nous étions peu disposés à baser nos résultats sur cette unique source d'information. Finalement nous nous sommes donc appuyés sur le témoignage d'Annie seulement quand il pouvait corroborer et être cohérent avec d'autres preuves, plutôt que de l'utiliser comme seule source d'information.

Dans cette version-ci du rapport, nous adressons la polémique directement. Nous acceptons que ce qu'Annie dit en relatant les propos de son mari, lui a non seulement été dit mais est également crédible. Le témoignage d'Annie va très loin pour établir, en lui-même, l'allégation. Dans une annexe au sujet de Sujiatun, nous examinons en détails les points divers qui ont été remis en question lors de son interview du 17 mars dans *The Epoch Times*.

32) Etudes venues corroborer celle-ci

Deux autres enquêtes indépendantes ont adressé la même question que la nôtre, à savoir s'il y a des prélèvements d'organes sur des pratiquants de Falun Gong en Chine. Les deux sont arrivées à la même conclusion que la nôtre. Ces enquêtes indépendantes corroborent notre propre conclusion.

Une étude par Kirk Allison, Directeur adjoint au programme des droits de l'homme et de la médecine de l'Université du Minnesota, a été entreprise avant la publication de notre rapport. Bien que son étude ait été publiée le 25 juillet 2006, soit peu de temps après la nôtre, le D^r Allison avait tiré ses conclusions plus tôt, avant la publication de notre rapport. Il a également conclu qu'avaient lieu en Chine des prélèvements d'organes sur les pratiquants de Falun Gong.

L'autre enquête a été entreprise par Edward McMillan-Scott, Vice-président du Parlement européen. Contrairement au D^r Allison et nous-mêmes, M. McMillan-Scott a pu se rendre en Chine en mission de recherche du 19 au 21 mai 2006. Il y a interviewé deux témoins, Cao Dong et Niu Jinping. Au sujet de sa rencontre avec Cao Dong, M. McMillan Scott rapporte qu'il a

« demandé s'il était au courant de l'existence de camps de prélèvements d'organes en Chine. Il a répondu qu'il était bien au courant, qu'il connaissait des gens qui y avaient été envoyés. Il avait vu le cadavre d'un de ses amis, pratiquant de Falun Gong, avec des trous dans le corps aux endroits où ses organes avaient été prélevés ».

En sortant de sa réunion avec McMillan Scott, Cao Dong a été arrêté. Au mois de septembre, les autorités l'ont transféré dans la province de Gansu et ont émis un mandat

d'arrestation contre lui. Il a été jugé en décembre pour quatre motifs d'accusation. Les juges ont décidé que l'affaire ne relevait pas de la Cour parce qu'elle était sous la juridiction du bureau 610 de Pékin [le bureau chargé de la répression du Falun Gong].

33) Les réponses du gouvernement chinois

Le gouvernement chinois a répondu à la première version de notre rapport d'une manière peu convaincante. La plupart des réponses étaient des attaques contre le Falun Gong. Le fait que le gouvernement chinois a concentré ses réponses sur des attaques contre le Falun Gong ne fait que renforcer l'analyse du rapport. Ce sont ce genre d'attaques qui, en Chine, permettent la violation des droits de l'homme élémentaires des pratiquants de Falun Gong.

Les réponses ont identifié seulement deux erreurs factuelles dans la première version de notre rapport. Dans une des annexes, dans le titre d'une légende, nous avons placé deux villes chinoises dans les mauvaises provinces. Ces erreurs n'ont rien à voir avec l'analyse ou les conclusions de notre rapport.

Dans une des annexes nous rentrons dans les détails des réponses chinoises et de nos réactions subséquentes. Ici nous notons que le fait que le gouvernement chinois, avec toutes les ressources et informations à sa disposition – ressources et information que nous n'avons pas – n'est pas parvenu à contredire notre rapport de quelque autre façon que ce soit, suggère que nos conclusions sont exactes.

G. Recherches supplémentaires

Nous ne considérons pas cette deuxième version du rapport comme étant le point final à la discussion sur le sujet. Avant de clore cette version du rapport, nous aimerions faire beaucoup plus si nous en avons la possibilité. Mais cela reviendrait à suivre des voies d'enquête qui ne nous sont pas encore ouvertes. Tous commentaires sur le contenu du rapport ou toute information additionnelle que des individus ou des gouvernements pourraient être disposés à nous fournir sont les bienvenus.

Nous aimerions consulter les bases de données sur les greffes dans les hôpitaux chinois. Y a-t-il des consentements dans le dossier ? Y a-t-il des données sur la source des organes ?

Les donneurs peuvent survivre à bien des formes d'opérations de greffes. Personne ne peut survivre à un don complet du foie et du cœur. Mais les dons de reins ne sont normalement pas mortels. Où sont les donneurs survivants ? Nous aimerions faire un échantillonnage au hasard des dons pour voir si nous pouvons localiser les donneurs.

Les membres de famille des donneurs décédés devraient également être au courant du consentement des donneurs. Sinon, les membres de famille devraient avoir donné le consentement eux-mêmes. Là aussi, nous souhaiterions faire un échantillonnage au hasard des membres les plus proches des familles des donneurs décédés pour voir si les familles ont consenti elles-mêmes aux dons ou étaient au courant du consentement du donneur.

Ces dernières années, la Chine a considérablement développé ses installations de greffes d'organes. Ces développements se sont probablement accompagnés d'études de faisabilité indiquant la source des organes. Nous souhaiterions avoir accès à ces études de faisabilité.

H. Conclusions

Selon des enquêtes plus approfondies, nous sommes encore plus convaincus de notre conclusion initiale selon laquelle les allégations sont vraies. Nous pensons qu'il y a eu et continue d'y avoir aujourd'hui des prélèvements d'organes à grande échelle sur des pratiquants de Falun Gong non consentants.

Nous avons conclu que depuis 1999 le gouvernement chinois et ses organismes dans de nombreuses régions du pays, en particulier dans les hôpitaux mais également les centres de détention et les « tribunaux du peuple », ont mis à mort un grand nombre mais un nombre indéfini de prisonniers de conscience du Falun Gong. Leurs organes vitaux, notamment le cœur, les reins, le foie et les cornées ont été prélevés en même temps sans leur consentement et vendus à prix très élevés, parfois à des étrangers qui normalement doivent attendre très longtemps des donneurs volontaires dans leur pays d'origine.

Combien de ces victimes ont tout d'abord été condamnées pour un délit, grave ou pas, dans des Cours légitimes, nous ne pouvons pas l'estimer parce qu'une telle information ne semble pas être accessible ni aux Chinois, ni aux étrangers. Il nous semble que beaucoup d'êtres humains appartenant à une organisation bénévole pacifique déclarée illégale il y a

huit ans par le Président Jiang parce qu'il croyait qu'elle pouvait menacer la suprématie du Parti communiste en Chine ont en effet été exécutés pour leurs organes par des médecins.

Notre conclusion ne provient pas d'une simple preuve en particulier, mais plutôt de la concordance de toutes les preuves que nous avons prises en considération. Chaque preuve que nous avons prise en compte est, en soi, vérifiable et, dans la plupart des cas, incontestable. Mises bout à bout, elles dépeignent une vue d'ensemble terrifiante. C'est cet ensemble qui nous a convaincus.

I. Recommandations

a) Général

1) Il faudrait mettre fin à la forme de dialogue actuelle entre le Canada et la Chine sur les droits de l'homme. Si l'on regarde en arrière, le Gouvernement a fait une erreur en acceptant le dialogue en échange de quoi il a dû renoncer à soutenir la motion annuelle critiquant le gouvernement chinois à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

2) Tous les organes de détention, y compris les camps de travaux forcés, doivent être ouverts à l'inspection internationale par le Comité international de la Croix-Rouge ou toute autre organisation des droits de l'homme ou organisme humanitaire.

3) La condamnation contre l'avocat Gao Zhisheng devrait être répudiée. Son droit de pratiquer sa profession devrait être rétabli.

4) La Chine et tout autre État faisant partie maintenant de la Convention contre la torture, y compris le Canada, devraient accéder au Protocole optionnel de la Convention contre la torture.

b) Prélèvements d'organes

5) Les prélèvements d'organes en Chine sur des prisonniers devraient cesser.

6) Les militaires en Chine devraient cesser le commerce d'organes.

7) Les prélèvements d'organes sur des personnes non consentantes qu'ils soient systématiques ou répandus sont un crime contre l'humanité. Les autorités judiciaires en Chine devraient enquêter sur les accusations de prélèvements d'organes de donneurs non consentants pour permettre les poursuites judiciaires.

8) Les États étrangers devraient décréter une législation extraterritoriale de pénalisation contre la participation aux prélèvements d'organes sans consentement.

9) Les systèmes de fonds médicaux publics devraient refuser à ceux qui ont reçu de telles greffes le remboursement des greffes commerciales d'organes à l'étranger et des soins subséquents.

10) Les pays étrangers devraient interdire l'entrée de toute personne connue pour être impliquée dans le trafic d'organes des prisonniers en Chine.

11) Jusqu'à ce que la Chine cesse de prélever des organes sur des prisonniers de quelque sorte que ce soit,

- i) les gouvernements étrangers ne devraient pas accorder de visas aux médecins de Chine cherchant à voyager à l'étranger pour se former en greffes d'organes ou de tissus,
- ii) le personnel médical spécialisé en greffes d'organes à l'étranger ne devrait pas se rendre en Chine pour former ou collaborer aux opérations de greffes,
- iii) les contributions aux journaux académiques sur la recherche en greffes tirée d'expériences chinoises devraient être rejetées,
- iv) les professionnels médicaux à l'étranger devraient activement décourager leurs patients d'aller en Chine pour des greffes d'organes,
- v) les entreprises pharmaceutiques ne devraient pas exporter en Chine de médicaments anti-rejet ou tout autre médicament utilisé uniquement dans les opérations de greffes,

vi) les États étrangers devraient interdire l'exportation en Chine de médicaments anti-rejet ou de toute autre médicament utilisé uniquement dans les opérations de greffes.

12) Des professionnels étrangers devraient avoir la responsabilité de déterminer de manière quasi certaine que la source du don d'organe en Chine est bien volontaire avant toute soumission en Chine ou toute coopération avec la Chine concernant des greffes d'organes.

13) La profession médicale dans chaque pays étranger devrait établir un système d'information volontaire pour rassembler des données mondiales au sujet des patients qui ont voyagé en Chine pour des greffes.

14) Les hôpitaux chinois devraient enregistrer la source de chaque greffe. Ces bases de données devraient être ouvertes à l'inspection par des représentants internationaux des droits de l'homme.

15) Chaque donneur de greffes d'organes devrait consentir au don par écrit. Ces consentements devraient être ouverts à l'inspection par des représentants internationaux des droits de l'homme.

16) Le gouvernement chinois devrait promouvoir les dons volontaires d'organes au sein de sa propre population.

17) Les États étrangers devraient publier des bulletins de renseignements touristiques avertissant leur population que les greffes d'organes en Chine proviennent quasi exclusivement de prisonniers non consentants, qu'ils soient condamnés à mort ou pratiquants du Falun Gong.

C) Falun Gong

18) La répression, l'emprisonnement et les mauvais traitements infligés aux pratiquants de Falun Gong doivent cesser.

19) Les prélèvements d'organes sur des pratiquants du Falun Gong doivent cesser.

20) Les organismes gouvernementaux, non gouvernementaux et intergouvernementaux des droits de l'homme devraient prendre au sérieux les accusations contenues dans ce rapport et tirer leurs propres conclusions pour déterminer si elles sont vraies ou non.

J. Commentaire

Accepter la recommandation selon laquelle les prélèvements d'organes sur des pratiquants de Falun Gong non consentants devraient cesser reviendrait à accepter que les allégations sont vraies. Toutes les autres recommandations que nous faisons ne nécessitent pas d'accepter que ces allégations sont vraies. Nous suggérons l'adoption de ces autres recommandations en tout état de cause.

La plupart des recommandations sont logiques et pourraient être mises en application, que les allégations soient vraies ou fausses. Plusieurs recommandations sont adressées à la Communauté internationale pour demander de promouvoir le respect des normes internationales en Chine au sujet des greffes d'organes.

Nous sommes bien conscients du fait que le gouvernement chinois nie ces allégations. Nous suggérons que la manière la plus crédible et efficace pour le gouvernement de la Chine d'affirmer ce démenti est de mettre en application toutes les recommandations, qui pourraient être implémentées, que les allégations soient vraies ou fausses. Si ces recommandations étaient appliquées, on ne pourrait plus faire les allégations portées ici dans ce rapport.

A tous ceux qui sont sceptiques devant ces allégations, nous demandons de vous poser la question de savoir ce que vous suggéreriez pour empêcher, dans tout État, des allégations comme celles-ci de devenir réalité. La liste de précautions basée sur le bon sens pour empêcher ce genre d'activité est quasi inexistante en Chine.

Tout État, et pas uniquement la Chine, doit préparer ses défenses afin d'empêcher les prélèvements d'organes sur des personnes non consentantes, marginalisées et sans défense. Quoi que l'on pense de ces allégations, et nous soulignons à nouveau que nous les considérons comme vraies, la Chine est particulièrement sans défense pour empêcher que ce genre d'activités citées ici ne se produisent. Jusqu'à ce que la législation récente soit

en vigueur, beaucoup de précautions de base pour empêcher que ne se produisent les sévices évoqués ici n'étaient pas en place. Cette législation ne comble pas le vide à moins et jusqu'à ce qu'elle soit largement mise en application.

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles la peine de mort est erronée. L'une d'elles et non la moindre est la désensibilisation des bourreaux. Lorsque l'État tue déjà des êtres humains sans défense en détention pour leurs crimes, il est trop facile de passer à l'étape suivante, de prélever leurs organes sans leur consentement. C'est une étape que la Chine a franchie sans aucun doute. Quand l'État prélève des organes sur des prisonniers exécutés sans leur consentement, il y a une autre étape trop facile et trop tentante qui est celle de prélever les organes d'autres personnes diffamées, dépersonnalisées, de prisonniers sans défense, sans leur demander leur consentement, tout particulièrement quand cela peut rapporter beaucoup d'argent. Nous pressons le gouvernement chinois, quoiqu'il pense de nos conclusions au sujet des prélèvements d'organes sur des pratiquants de Falun Gong, de constituer leurs défenses contre la moindre possibilité de prélèvements d'organes sur des personnes non consentantes.

Rapport soumis avec notre considération respectueuse,



David Matas



David Kilgour

Ottawa, le 31 janvier 2007

K. Appendices (dans un document séparé)

1. Lettre d'Invitation du CIPFG
 2. Biographie de David Matas
 3. Biographie de David Kilgour
 4. Lettre à l'Ambassade de Chine
 5. Expérience de personnes qui ont reçu des greffes d'organes
 6. Ethique de contact avec la Chine sur les greffes
 7. Déclaration du gouvernement chinois
 8. Rapport de la Police d'Edmonton sur l'incitation à la haine délibérée par des représentants du Consulat chinois contre le Falun Gong
 9. Persécutions physiques contre le Falun Gong
 10. Noms de défunts
 11. Témoignage sur les personnes non identifiées
 12. Noms de personnes disparues
 13. Prises de sang sur des détenus du Falun Gong
 14. Transcriptions d'enquêtes par téléphone
 15. Statistiques de greffes sur 10 ans au Canada, aux Etats-Unis et au Japon
 16. Sujiatun
 17. Réponse de M^{es} Matas et Kilgour aux déclarations du gouvernement chinois
 18. Un aveu
 19. Rapport d'Amnesty International sur le nombre de prisonniers exécutés en Chine chaque année
 20. Cadavres sur lesquels manquent des organes
-